



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE (PAM) CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)

Deuxième réunion du réseau méditerranéen d'agents chargés
de l'application des lois relatives à la Convention MARPOL
dans le cadre de la Convention de Barcelone (MENELAS)

REMPEC/WG.42/INF.6*
Date : 9 novembre 2017

La Valette, Malte, 28-29 novembre 2017

Original : anglais

Point 3 de l'ordre du jour

PROJET DE DECISION IG.23/1 : MODELE DE RAPPORT REVISE POUR L'APPLICATION DE LA CONVENTION DE BARCELONE POUR LA PROTECTION DU MILIEU MARIN ET DU LITTORAL DE LA MEDITERRANEE ET SES PROTOCOLES

Note du Secrétariat

RÉSUMÉ

Résumé :

Ce document présente le Projet de décision IG.23/1 : Modèle de rapport révisé pour l'application de la Convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses protocoles, qui sera examiné par la vingtième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles (Tirana, Albanie, 17-20 décembre 2017) pour adoption éventuelle.

Actions à prendre :

Paragraphe 3

Document de référence :

UNEP(DEPI)/MED IG.23/4

Contexte

1 La vingtième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (« Convention de Barcelone ») et à ses Protocoles, qui se tiendra à Tirana, en Albanie, du 17 au 20 décembre 2017, examinera le Projet de décision IG.23/1 : Modèle de rapport révisé pour l'application de la Convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses protocoles, ci-après dénommé le Projet de décision IG.23/1, pour adoption éventuelle (UNEP(DEPI)/MED IG.23/4).

2 Le modèle de rapport révisé pour l'application de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles figure à l'annexe I du Projet de décision IG.23/1, qui est présenté en **appendice** au présent document.

Actions requises des participants à la réunion

3 **Les participants à la réunion sont invités à prendre note** des informations fournies dans le présent document.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

APPENDICE

Projet de décision IG.23/1 : Modèle de rapport révisé pour l'application de la Convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses protocoles

(UNEP(DEPI)/MED IG.23/4)



UNITED
NATIONS

EP

UNEP(DEPI)/MED IG.23/4



UNITED NATIONS
ENVIRONMENT PROGRAMME
MEDITERRANEAN ACTION PLAN

17 octobre 2017
Original: Anglais

20^{ème} réunion ordinaire des Parties contractantes à
la Convention pour la protection du milieu marin
et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles

Tirana, Albanie, 17-20 décembre 2017

Point 3 de l'ordre du jour : Décisions thématiques

Projet de décision IG.23/1 : Modèle de rapport révisé pour l'application de la Convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses protocoles

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

PNUE/PAM
Athènes, 2017

Note du Secrétariat

Historique

1. La 18^e réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses protocoles (Istanbul, Turquie, 3-6 décembre 2013), dans sa décision IG.21/2, a demandé au Secrétariat de préparer, en concertation avec le Comité de respect des obligations, un projet simplifié et pratique du modèle de rapport sur l'application de la Convention de Barcelone et de ses protocoles, adopté initialement par la 15^e réunion des Parties contractantes (Almeria, Espagne, 15-18 janvier 2008) par sa décision IG.17/3.

2. Dans sa décision IG.22/16, la 19^e réunion des Parties contractantes (Athènes, Grèce, 9-12 février 2016) a réitéré la demande de modèle simplifié de rapport et invité les Parties contractantes à envisager de participer à son essai en vue de le finaliser et de le soumettre pour consultation écrite aux points focaux du PAM, puis à la 20^e réunion des Parties contractantes (Tirana, Albanie, 17-20 décembre 2017).

3. Prenant cette mission en charge, le Secrétariat, en concertation avec le comité de respect des obligations et avec les composantes du PNUE/PAM, a préparé un projet de modèle de rapport révisé qui a été soumis à la 12^e réunion du comité de respect des obligations (Athènes, Grèce, 24-25 janvier 2017) et aux réunions des composantes du PAM. Ceci a conduit à une version encore plus affinée du projet, qui a été distribuée pour essai parmi les points focaux du PAM. Seules deux Parties contractantes ont pris part à l'exercice d'essai et formulé des commentaires.

4. Le projet de décision a été étudié durant la réunion des points focaux du PAM (Athènes, Grèce, 12-15 septembre 2017) qui l'ont approuvé pour examen par les Parties contractantes lors de leur 20^e réunion.

5. Le présent paragraphe reflète les évolutions affectant le projet de modèle de rapport révisé suite à la réunion des points focaux du PAM :

(1) évolutions dans le cadre de la Convention de Minamata sur le Mercure : lors de sa première réunion, la Conférence des Parties à la Convention de Minamata (Genève, 24-29 septembre 2017) a adopté le modèle de rapport pour la Convention de Minamata sur le Mercure PNUE/MC/COP/1/CRP.17). La portée du modèle de rapport de Minamata est plus étendue que celle du tableau de déclaration relatif à la mise en œuvre des plans d'action régionaux sur le mercure (Décision IG. 20/8.1) du Protocole « Tellurique », Partie III. Le tableau est complémentaire au modèle de rapport de Minamata ;

(2) commentaires formulés dans le contexte de l'exercice d'essai du projet de modèle de rapport révisé : suite aux commentaires formulés dans le cadre de discussions bilatérales avec les deux Parties contractantes, il est suggéré que, lors de la mise en ligne du modèle de rapport révisé, celui-ci soit affiné comme suit :

a. Tableaux relatifs aux « Mesures juridiques et réglementaires » : la colonne « Statut » de la mise en œuvre devrait être étendue pour inclure une nouvelle option – « Partiellement » –, afin de refléter le fait que, dans certains cas, une exigence a été partiellement reprise dans le cadre juridique ou réglementaire en place ;

b. Section 01 Convention de Barcelone, Tableau « Mesures juridiques et réglementaires » : les questions 13 (EIE transfrontière) et 14 (GIZC) devraient figurer dans la section précédente, et non dans la section du rapport optionnel, à la lumière des Articles 4(3) (d) et (e) de la Convention de Barcelone ;

c. Section 04 Protocole « Tellurique » : tableau II « Inventaire : Protocole « Tellurique » Article 13 (c) » : les unités utilisées pour présenter la quantité totale de polluants rejetés dans l'air, dans les eaux ou sur le sol pour tous les secteurs d'activité devraient également inclure l'unité « tonnes/an », ce qui donnerait aux Parties contractantes la flexibilité nécessaire pour utiliser soit l'unité « kg/an », soit l'unité « tonnes/an » selon les quantités impliquées ;

d. Section 05 Protocole Aires spécialement protégées et Biodiversité :

- Tableau XI « Mesures d'exécution », une nouvelle colonne devrait être insérée pour présenter le nombre total de mesures d'exécution ;
- Tableau XII « Mise en œuvre des plans d'action régionaux », tableau de déclaration relatif à la mise en œuvre des plans d'action régionaux concernant les introductions d'espèces et les espèces invasives (Décision IG 22/12 de la CdP). La première question « Mettre en place un mécanisme pour promouvoir et coordonner les actions énumérées au paragraphe 22 du PAR – Chronologie : 2016 » devrait être étendue pour énumérer les actions répertoriées au paragraphe 22 du PAR. Les actions sont actuellement présentées dans la note de bas de page 1 de la question ;
- Tableau XII « Mise en œuvre des plans d'action régionaux », tableau de déclaration relatif à la mise en œuvre du plan d'action régional pour la conservation des coralligènes et autres bio-concrétions calcaires de Méditerranée (Décision IG 22/12 de la CdP). Afin d'en clarifier l'objet, la première question devrait être affinée comme suit : « améliorer les méthodes de modélisation de l'habitat pour la répartition des coralligènes et guider des enquêtes rentables sur le terrain pour l'acquisition de données ».

e. Section 07 – Protocole Déchets dangereux : les années indiquées dans les tableaux III et IV devraient être actualisées pour refléter les années de déclaration.

Caractéristiques générales

6. Le projet de modèle de rapport révisé tel que présenté dans le projet de décision ci-joint a été remanié dans un double objectif : simplifier le processus national de présentation de rapport et accroître la pertinence des rapports nationaux.

7. La simplification du modèle de rapport et des exigences en matière d'informations devrait alléger la charge d'élaboration de rapport incombant aux Parties contractantes. Des rapports plus simples devraient également favoriser des réponses plus cohérentes de la part des Parties contractantes, et une meilleure cohérence d'une année à l'autre par une même Partie contractante. Ceci devrait conduire à la collecte d'informations plus homogènes aux fins de leur synthèse et de leur analyse par le Secrétariat avant leur présentation aux organes compétents du PAM.

8. La possibilité pour les Parties contractantes de présenter dans leurs rapports nationaux des informations synthétiques plus ciblées et plus accessibles pour les lecteurs pourrait augmenter l'utilité des rapports pour les Parties contractantes. Si les rapports nationaux étaient considérés comme une plateforme où les Parties contractantes peuvent communiquer leurs progrès et/ou leurs difficultés liés à l'application de la Convention et de ses protocoles, cela rehausserait également le profil des rapports nationaux.

9. Les principales caractéristiques du projet de modèle de rapport révisé sont les suivantes :

- a) Il contient des sections pré-remplies, permettant aux Parties contractantes de soumettre facilement les mises à jour relatives aux changements survenus depuis le dernier rapport. Il suffit pour cela de cliquer sur la case appropriée, "Oui" ou "Non", suivant que les informations fournies pour la période précédente ont changé ou non.
- b) Il renforce la rationalisation avec d'autres processus internes de présentation de rapports, ce qui évite les doublons avec les séries de données conservées par les centres d'activité régionaux (CAR). À cet effet, le modèle a été restructuré en donnant aux Parties contractantes la possibilité de faire référence aux séries de données des CAR, le cas échéant.
- c) Il améliore la complémentarité et l'harmonisation avec les modèles de rapport mondiaux et régionaux pertinents, ce qui allège la tâche des Parties contractantes consistant à préparer des rapports séparés sur l'application de conventions internationales distinctes, mais apparentées. Dans

cette optique, le modèle a été aligné autant que possible sur les procédures de présentation de rapport des conventions régionales et mondiales pertinentes, par ex. la Convention de Londres sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets et ses protocoles, la Convention de Bâle et la Convention de Stockholm.

d) Il donne aux Parties contractantes plus de latitude pour expliquer les difficultés et défis éventuels rencontrés lors de la préparation du rapport, de sorte que différents degrés et modalités de conseils techniques et juridiques puissent être fournis par le Secrétariat. Il offre aussi aux Parties contractantes l'option de fournir volontairement des informations détaillées en utilisant des liens internet.

e) Il reflète le caractère dynamique du système PAM, en incluant les travaux les plus récents et les plus pertinents sur les plans d'action régionaux, les programmes d'actions nationaux et les indicateurs.

Caractéristiques particulières

9. Le projet de modèle de rapport révisé est composé de sept parties indépendantes, une par instrument, comme suit : (1) Section 01-Convention de Barcelone, (2) Section 02- Protocole Immersion, (3) Section 03-Protocole Prévention et situations critiques, (4) Section 04-Protocole Tellurique, (5) Section 05-Protocole Aires spécialement protégées et biodiversité, (6) Section 06-Protocole Offshore, (7) Section 07-Protocole Déchets dangereux. Par comparaison avec le modèle actuel, le projet de modèle de rapport révisé présente les changements majeurs suivants :

10. Section 01-Convention de Barcelone : Pour réduire la quantité d'informations présentées, le tableau sur l'état d'avancement de la ratification a été supprimé dans le projet révisé de modèle de rapport, puisque ces informations sont fournies au Secrétariat par l'État dépositaire.

11. Section 02-Protocole Immersion : Cette partie est conçue de manière à faciliter l'exécution de l'obligation de présentation de rapport en vertu de l'article 26 de la Convention de Barcelone et des articles 8 et 14, paragraphe 2, point b), du protocole Immersion, c-à-d. la présentation d'informations sur l'application de la législation en vertu du protocole Immersion, les quantités et les types de déchets autorisés et immergés, les lieux et les méthodes d'immersion.

(a) *Tableau 1 (Mesures juridiques et réglementaires)*. Le tableau 1 fusionne les tableaux I (Mesures juridiques) et II (Allocation de ressources) du modèle actuel afin de présenter les informations sur la législation et/ou les règlements adoptés par les Parties contractantes pour satisfaire aux dispositions du protocole Immersion, y compris les difficultés rencontrées dans leur application, de manière plus cohérente. Ce faisant, la description des obligations a été affinée en s'inspirant de la formulation des articles pertinents du protocole Immersion ;

(b) *Tableau 2 (Permis d'immersion en mer et quantités)*, *Tableau 3 (Quantités de déchets ou autres substances par site d'immersion)*, *Tableau 4 (Coordonnées des sites d'immersion)* et *Tableau 5 (Surveillance)*. Les tableaux 2 à 5 remplacent le tableau III (Mesures administratives), le tableau IV (Force majeure), le tableau V (Situations critiques), le tableau VI (Mesures d'exécution) et le tableau VII (Mise en œuvre des lignes directrices et procédures pour l'immersion) du modèle actuel. Les nouveaux tableaux couvrent les données quantitatives visées aux articles 6 et 10 du protocole Immersion et suivent, *mutatis mutandis*, le modèle de rapport électronique révisé de la Convention de Londres de 1976 et de son protocole Immersion de 1996 (LC 33/15 Annexe 5). Cette nouvelle organisation des tableaux : (i) simplifie l'obligation des Parties contractantes de conserver des données sur la nature et les quantités de déchets ou autres substances autorisés à être immergés et sur le lieu, la date et la méthode d'immersion, tel que requis par l'article 10 du protocole ; (ii) facilite la soumission des données demandées par les pays qui sont des Parties contractantes au protocole de 1976 ou au protocole de 1995 ; (iii) facilite la soumission des données sur la surveillance, y compris de la

surveillance sur le terrain et l'évaluation ; (iv) offre un modèle harmonisé avec les développements internationaux pertinents, qui permet aux pays de conserver des données sur les permis, les quantités, les lieux et la surveillance des activités d'immersion ;

(c) *Tableau 6 (Mise en place de récifs artificiels)*. Le tableau 6 a été ajouté pour refléter les développements les plus récents concernant la mise en place en vertu de l'article 3, paragraphe 4, point b), du protocole Immersion et faciliter la soumission d'informations sur la mise en place de récifs artificiels.

12. *Section 03-Protocole Prévention et situations critiques* : Cette partie est agencée de manière à simplifier l'exécution des obligations de présentation de rapport en vertu de l'article 26 de la Convention de Barcelone et des articles 4 (Plans d'urgence et autres moyens visant à prévenir et à combattre les événements de pollution), 7 (Diffusion et échange des informations), 9 (Procédure de notification), 10 (Mesures opérationnelles) et 16 (Accueil des navires en détresse dans des ports et lieux de refuge) du protocole Prévention et situations critiques.

(a) *Tableau I (Mesures juridiques et réglementaires)*. Le tableau I rationalise le tableau I (Mesures juridiques et réglementaires) du modèle actuel, entre autres en faisant une distinction entre présentation de rapport obligatoire et optionnelle. Le signalement des éléments non obligatoires du protocole devient optionnel, ce qui allège la tâche de signalement des Parties contractantes ;

(b) *Tableau II (Mesures opérationnelles)*. Le tableau II combine le tableau V (Mesures techniques adoptées) et le tableau VI (Mesures opérationnelles adoptées) du modèle actuel, pour tenter de rationaliser et simplifier la soumission des informations en offrant aux Parties contractantes la possibilité de télécharger des données depuis les sections pertinentes des profils de pays du REMPEC ou depuis les bases de données nationales ;

(c) *Tableau III (Événements de pollution)*. Le tableau III remplace le tableau VII (Événements de déversement) du modèle actuel. Le nouveau tableau suit la disposition de la base de données MEDGIS-MAR, de sorte que, si les données ont été soumises via la base de données MEDGIS-MAR, il n'est pas nécessaire de les soumettre à nouveau, ce qui évite le double emploi de données provenant de plusieurs sources de données ;

(d) Les tableaux I à III (État d'avancement de la ratification des instruments juridiques internationaux relatifs au protocole Prévention et situations critiques) du modèle actuel ont été supprimés dans le projet de modèle de rapport révisé, puisque cette information pourrait être extraite du site internet de l'OMI.

13. *Section 04-Protocole Tellurique* : Cette partie est organisée de manière à faciliter l'exécution des obligations de présentation de rapport en vertu de l'article 26 de la Convention de Barcelone et de l'article 13 du protocole Tellurique. L'article 13 du protocole couvre les informations sur : (1) les données statistiques concernant les autorisations accordées aux termes de l'article 6 du protocole ; (2) les données de surveillance tel que prévu à l'article 8 du protocole ; (3) les quantités de polluants déversés à partir de leurs territoires ; (4) les plans d'action, programmes et mesures mis en œuvre conformément aux articles 5, 7 et 15 du protocole.

(a) *Tableau I (Mesures juridiques et réglementaires)*. Le tableau I combine et simplifie le tableau I (Mesures juridiques) et le tableau II (Allocation de ressources) du modèle actuel, facilitant ainsi la soumission des informations sur le cadre juridique et/ou réglementaire mis en place par les Parties contractantes pour appliquer le protocole Tellurique ;

(b) *Tableau II (article 13, point (c) « Rapports » du protocole Tellurique)*. Le tableau II remplace le tableau III-1 (Données statistiques sur les autorisations) et le tableau III-2 (Quantités de polluants déversés) du modèle actuel. Le nouveau tableau a été conçu de sorte que, si les données ont été

soumises via le système en ligne NBB de MEDPOL, il n'est pas nécessaire de les soumettre à nouveau, ce qui évite le double emploi des séries de données conservées par MED POL ;

(c) *Tableau III (Mise en œuvre des plans d'action régionaux et efficacité de ceux-ci)*. Le projet de modèle de rapport révisé comprend un nouveau tableau concernant la mise en œuvre des plans d'action régionaux adoptés par les Parties contractantes depuis l'adoption du modèle actuel. Ceci couvre : (1) les plans d'action régionaux sur les POP, (2) les plans d'action régionaux sur la réduction de la BOD5, (3) le plan d'action régional sur la réduction des apports en mercure (décision IG.20/8.1), (4) le plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée (décision IG.21/7) et (5) le plan d'action régional sur la production et la consommation durables dans la région méditerranéenne (décision IG.22/5) ;

(d) *Tableau IV (Mise en œuvre des plans d'action nationaux et efficacité de ceux-ci) et Tableau V (Surveillance)*. Les tableaux IV et V sont une version affinée des tableaux V (Mise en œuvre des plans d'action nationaux) et VI (Mise en œuvre de la surveillance) du modèle actuel, afin d'inclure les travaux les plus récents et les plus pertinents sur les plans d'action nationaux et les indicateurs, reflétant ainsi le caractère évolutif du système PNUE/PAM.

14. *Section 05-Protocole Aires spécialement protégées et diversité biologique* : Cette partie est organisée de manière à faciliter l'exécution des obligations de présentation de rapport en vertu de l'article 26 de la Convention de Barcelone et de l'article 23 du protocole Aires spécialement protégées et diversité biologique. Aux termes de l'article 23, les Parties contractantes sont tenues de faire rapport sur l'application du protocole, en particulier sur : (1) la situation et l'état des aires incluses dans la liste ASPIM, (2) tout changement dans la délimitation ou le statut juridique des ASPIM et des espèces protégées et (3) les exemptions éventuelles accordées aux termes des articles 12 et 18.

(a) *Partie V (Surveillance)*. Une nouvelle partie a été incluse dans le projet de modèle de rapport révisé pour refléter les travaux concernant le programme de surveillance et d'évaluation intégrées (IMAP) en Méditerranée et les indicateurs pertinents de diversité biologique ;

(b) *Partie VII (Mise en œuvre des plans d'action régionaux)*. La partie sur la mise en œuvre des plans d'action du modèle actuel a été remaniée de manière à incorporer les plans d'action régionaux révisés ou nouveaux et adoptés depuis l'adoption du modèle actuel par la COP 15. Ceci couvre les plans d'action suivants : (1) Plan d'action pour la conservation des poissons cartilagineux (chondrichthyens) en Méditerranée (décision IG.21/4), (2) Plan d'action actualisé concernant les introductions d'espèces et les espèces invasives en mer Méditerranée (décision IG.22/12), (3) Plan d'action actualisé pour la conservation des cétacés en mer Méditerranée (décision IG.22/12), (4) Plan d'action pour la conservation de la flore marine de la mer Méditerranée (décision IG.20/6), (5) Plan d'action pour la conservation des espèces d'oiseaux marins inscrites à l'annexe II du protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (décision IG.21/4), (6) Plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée (décision IG.21/4), (7) Plan d'action actualisé pour la conservation des coralligènes et autres bio-concrétions calcaires de Méditerranée (décision IG.22/12) et (8) Plan d'action pour la conservation des habitats et espèces associés aux monts sous-marins, aux grottes sous-marines et canyons, aux fonds durs aphotiques et phénomènes chimio-synthétiques en mer Méditerranée (plan d'action pour les habitats obscurs) (décision IG.21/4).

15. *Section 06-Protocole Offshore* : Cette partie est organisée de manière à faciliter l'exécution des obligations de présentation de rapport en vertu de l'article 26 de la Convention de Barcelone et de l'article 30 du protocole Offshore. Aux termes de l'article 30, les Parties contractantes ont l'obligation de notifier : (1) les informations concernant les autorisations aux termes de la section II : système d'autorisation, (2) les informations concernant les autorisations aux termes de la section III : déchets et substances dangereuses et nocives et (3) les plans d'urgence (article 16).

(a) *Tableau I (Mesures juridiques et réglementaires)*. Le tableau I consolide le tableau I (Mesures juridiques) et le tableau II (Allocation de ressources) du modèle actuel, de manière à harmoniser davantage la présentation des informations avec la structure du protocole Offshore ;

(b) *Tableau II (Permis et Quantités)*. Le tableau II remplace le tableau III (Autorisations/permis et données techniques correspondantes) et le tableau IV (Exceptions-article 14) du modèle actuel. Le nouveau tableau a été conçu pour saisir les informations aux termes des articles 9 et 14 du protocole Offshore sur les permis et les quantités déversées depuis des installations offshore, et qui couvrent l'évacuation de substances et matériaux dangereux ou nocifs et les exceptions en cas de force majeure ou pour atténuer la pollution ;

(c) *Tableau III (Inventaire des installations offshore)*. Le tableau III remplace le tableau V (Enlèvement) du modèle actuel. L'inventaire, dans le projet de modèle de rapport révisé, suit mutatis mutandis l'inventaire OSPAR des installations démantelées et désaffectées dans le nord-est de l'Atlantique.

16. *Section 07-Protocole Déchets dangereux* : Cette section est conçue de manière à faciliter l'exécution des obligations de présentation de rapport en vertu de l'article 26 de la Convention de Barcelone et des articles 4 (Définitions nationales des déchets dangereux), 8 (Coopération régionale), 9 (Trafic illégal), 11 (Transmission des informations) et 13 (Vérification) du protocole Déchets dangereux. Le projet de modèle de rapport révisé a été davantage harmonisé avec le questionnaire révisé sur la transmission des informations (conformément aux articles 13 et 16 de la Convention de Bâle). Ce faisant, la formulation du projet de modèle de rapport révisé a été affinée et les tableaux ont été développés, là où c'est nécessaire, en tant que tableau VII sur les informations concernant les éliminations qui n'ont pas fonctionné comme prévu. Il s'agissait de rationaliser les travaux au niveau du PNUE/PAM en prenant en compte les derniers développements intervenus dans le cadre de la Convention de Bâle, ce qui facilite la présentation de rapport aux termes du protocole Déchets dangereux.

17. Le modèle de rapport sur l'application du protocole GIZC a été adopté par la 19^e réunion des Parties contractantes (Athènes, Grèce, 9-12 février 2016) par la décision IG.22/16. Après approbation du modèle de rapport révisé, le Secrétariat lancera la procédure nécessaire pour intégrer le modèle de rapport sur le protocole GIZC dans le modèle général de la Convention de Barcelone et de ses protocoles.

18. La mise en œuvre de cette décision est liée aux réalisations 1.2.1 et 1.5.2 du programme de travail proposé. Elle a des implications budgétaires pour les ressources du MTF qui ont été prises en compte dans le budget proposé.

Projet de décision IG.23/1

Modèle de rapport révisé pour l'application de la Convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses protocoles

Les Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses protocoles à leur vingtième réunion,

Vu la Convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses protocoles, en particulier l'article 26 de la Convention de Barcelone et les articles pertinents de ses protocoles visant les obligations de présentation de rapport,

Rappelant la décision IG.17/3 de la quinzième réunion des Parties contractantes, par laquelle les Parties contractantes ont adopté le modèle de rapport pour l'application de la Convention de Barcelone et de ses protocoles,

Rappelant également les décisions IG.22/16 et IG.22/20 adoptées par les Parties contractantes lors de leur dix-neuvième réunion, par lesquelles les Parties contractantes demandaient un projet de modèle de rapport simplifié et pratique pour la Convention de Barcelone et ses protocoles,

Rappelant à nouveau que la présentation d'un rapport national est une obligation pour toutes les Parties contractantes, et que la soumission dans les délais des rapports nationaux est essentielle aux fins du suivi permanent de l'application de la Convention de Barcelone et de ses protocoles, contribuant ainsi au renforcement et à l'impact du système du Plan d'action pour la Méditerranée,

Rappelant l'article 17 (vi) de la Convention de Barcelone, demandant au Secrétariat de faire régulièrement un rapport aux Parties contractantes concernant la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles

Reconnaissant les défis rencontrés par les Parties contractantes lors de l'élaboration des rapports sur l'application de la Convention de Barcelone et de ses protocoles et la nécessité de garantir que des conseils juridiques et techniques leur soient fournis pour faciliter le processus de présentation de rapport,

Prenant acte avec satisfaction des efforts consentis par les Parties contractantes pour faire rapport sur leur application de la Convention de Barcelone et de ses protocoles en utilisant le système de communication en ligne de la Convention de Barcelone,

1. Adoptent le modèle de rapport révisé pour l'application de la Convention de Barcelone et de ses protocoles tel qu'il figure à l'annexe I à la présente décision ;
2. Exhortent les Parties contractantes à utiliser le modèle de rapport révisé pour soumettre leurs rapports nationaux d'application, en commençant par ceux pour l'exercice biennal 2016-2017 à soumettre d'ici décembre 2018 ;
3. Demandent au secrétariat de veiller à ce que le modèle de rapport révisé soit accessible sur le système de communication en ligne de la Convention de Barcelone, de manière à permettre aux Parties contractantes de soumettre leurs rapports d'application nationaux en commençant par ceux pour l'exercice biennal 2016-2017 ;
4. Demandent au secrétariat de soumettre à chaque réunion des Parties contractantes, sur la base d'une analyse des informations contenues dans les rapports nationaux, un rapport sur les avancées générales dans la région, y compris aux niveaux juridique et institutionnel, dans la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et ses protocoles, ainsi que toute proposition de mesures supplémentaires, si nécessaire.

FORMAT RÉVISÉ DE RAPPORT: SECTION 01 – CONVENTION DE BARCELONE**1. APPLICATION DE LA CONVENTION POUR LA PROTECTION DU MILIEU MARIN ET DU LITTORAL DE LA MÉDITERRANÉE ET DE SES PROTOCOLES (CONVENTION DE BARCELONE)****I - RENSEIGNEMENTS SUR LA PARTIE FAISANT RAPPORT**

Veillez fournir des renseignements sur la Partie faisant rapport en remplissant le tableau suivant :

Partie contractante	
Période couverte par le rapport (de J/M/A à J/M/A)	
Nom complet de l'institution chargée de l'application de la Convention	
Nom du point focal du PAM	
Adresse postale	
Tél.	
Fax	
Courriel	
Point de contact éventuel pour le rapport national	
Nom complet de l'institution	
Adresse postale	
Tél.	
Fax	
Courriel	
Signature du point focal du PAM	
Date de soumission du rapport	

Organisations/Instances/Agences communiquant des renseignements pour l'établissement du rapport

Veillez fournir des renseignements sur la préparation du présent rapport, y compris, le cas échéant, les parties prenantes impliquées et le matériel utilisé, en remplissant le tableau suivant :

Nom complet de l'institution	
Nom du point de contact (facultatif)	
Adresse postale	
Tél.	
Fax	
Courriel	

II – FORMAT DE RAPPORT À REMPLIR

- 1. ACCORDS BILATÉRAUX ET MULTILATÉRAUX**
- 2. MESURES JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES**
- 3. MESURES POLITIQUES**
- 4. SURVEILLANCE ET ACCÈS DU PUBLIC AUX INFORMATIONS**

PARTIE I ACCORDS BILATÉRAUX ET MULTILATÉRAUX

Question 1 : Si, au cours de la période considérée, la Partie a conclu, *conformément* à l'article 3 par. 2 de la Convention, des accords bilatéraux ou multilatéraux, y compris des accords sous-régionaux ou régionaux avec une autre Partie ou d'autres États, relevant du champ d'application de la Convention et de ses Protocoles, veuillez l'indiquer dans le tableau I ci-dessous :

Tableau I – ACCORDS BILATÉRAUX ET/OU MULTILATÉRAUX

Référence	Intitulé de l'accord¹	Précisez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile
1		
2		
3		
4		
5		

¹ Il n'est pas nécessaire de dresser une liste complète des accords. Les accords peuvent être énumérés à un niveau approprié d'agrégation afin d'éviter un niveau inutile de détails. Les exemples suivants peuvent servir de types d'agrégations : des accords portant sur la sécurité maritime, la prévention de la pollution par les navires, la lutte contre la pollution, la responsabilité et l'indemnisation pour des dommages dus à la pollution, la diversité biologique ou les contaminants.

PARTIE II MESURES JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

Question 2 : La Partie a-t-elle adopté, conformément à l'article 14 de la Convention de Barcelone, une législation pour la mise en œuvre des dispositions de la Convention énumérées dans le tableau II ci-après ?

Tableau II - MESURES JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

Article concerné de la Convention de Barcelone	Description des obligations	Statut				Difficultés/Défis				Modifications apportées aux renseignements fournis dans le rapport précédent	
		Veuillez cocher la case appropriée				Veuillez cocher toutes les réponses appropriées				(Veuillez cocher la case appropriée)	
		Oui	Non	En cours d'élaboration	Sans objet	Cadre de décision	Cadre réglementaire	Ressources financières	Orientation et capacités techniques	Oui	Non
Article 4.3.a Principe de précaution	1 Application du principe de précaution	Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , l'intitulé, la date de promulgation et un résumé des dispositions pertinentes (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante	
		Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »									
Article 4.3.b Principe du pollueur payeur	2 Application du principe du pollueur payeur										
		Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , l'intitulé, la date de promulgation et un résumé des dispositions pertinentes (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante	
		Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »									

Article 15.1 Information et participation du public	8	Assurer l'accès du public aux informations relatives aux activités affectant ou susceptibles d'affecter le milieu marin et ses zones côtières												
			Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , l'intitulé, la date de promulgation et un résumé des dispositions pertinentes (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante			
	Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »													
	9	Assurer l'accès du public aux informations relatives aux activités menées et ou aux mesures prises pour l'application de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles												
			Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , l'intitulé, la date de promulgation et un résumé des dispositions pertinentes (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante			
	Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »													
	10	Assurer la participation et la consultation du public dans les processus décisionnels liés à l'élaboration de politiques et de législations pour la protection du milieu marin et de sa zone côtière												
			Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , l'intitulé, la date de promulgation et un résumé des dispositions pertinentes (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante			
	Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »													
	11	Assurer la participation et la consultation du public dans le processus d'EIE pour les activités proposées susceptibles de causer des dommages au milieu marin et à ses zones côtières												
			Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , l'intitulé, la date de promulgation et un résumé des dispositions pertinentes (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante			
	Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »													
	12	Assurer la participation du public au processus d'autorisation des activités proposées susceptibles de causer des dommages au milieu marin et à ses zones côtières												
			Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , l'intitulé, la date de promulgation et un résumé des dispositions pertinentes (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante			
	Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »													

DÉCLARATIONS FACULTATIVES												
Article 4.3.d Évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE)	13	Promotion de la coopération sur la base de la notification, d'échange d'informations et de la consultation entre les parties concernées, lorsqu'une EIE est entreprise dans un contexte transfrontière										
			Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , l'intitulé, la date de promulgation et un résumé des dispositions pertinentes (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante	
			Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »									
Article 4.3.e Gestion intégrée des zones côtières (GIZC)	14	Promotion de la planification et de la gestion intégrées des zones côtières lors de la préparation des plans de gestion des zones côtières au niveau national, régional ou local, en tenant compte des zones d'intérêt écologique et paysager et de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles										
			Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , l'intitulé, la date de promulgation et un résumé des dispositions pertinentes (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante	
			Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »									
Article 13 Coopération scientifique et technologique	15	Coopération dans les domaines de la science et de la technologie, notamment par l'échange de données scientifiques et d'autres informations										
			Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , l'intitulé, la date de promulgation et un résumé des dispositions pertinentes (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante	
	16	Promotion de la recherche, de l'accès aux technologies sonores de l'environnement et du transfert de ces technologies, y compris celles relatives à la production propre										
			Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , l'intitulé, la date de promulgation et un résumé des dispositions pertinentes (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante	
Article 16 Responsabilité et indemnisation	17	Mise en œuvre des Lignes directrices pour la détermination de la responsabilité et de l'indemnisation pour les dommages résultant de la pollution du milieu marin dans la zone de la mer Méditerranée										
			Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , l'intitulé, la date de promulgation et un résumé des dispositions pertinentes (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante	
			Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »									

PARTIE III **MESURES POLITIQUES**

Question 3 : La Partie a-t-elle engagé une des mesures énumérées dans le tableau III ci-après pour promouvoir le développement durable et intégrer la protection de l'environnement dans la formulation et l'adoption de politiques de développement ?

Tableau III - MESURES POLITIQUES

Article 4 Obligations générales		Description de la mesure	Situation				Difficultés/Défis				Modifications apportées aux renseignements fournis dans le rapport précédent <i>(Veuillez cocher la case appropriée)</i>	
			Cocher la réponse plus appropriée				Cocher la réponse ou les réponses les plus appropriées				Oui	Non
			Oui	Non	En cours d'élaboration	Sans objet	Cadre de décision	Cadre réglementaire	Ressources financières	Orientation et capacités techniques		
Stratégie nationale de développement durable	1	La protection du milieu marin et de ses zones côtières fait partie de la Stratégie nationale de développement durable										
			Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire, une brève explication (Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile)				À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence	
			Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »								Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante	
Stratégies régionales adoptées dans le cadre du PAM	2	La protection du milieu marin et de ses zones côtières contre la pollution provenant de sources et activités terrestres et contre la pollution due aux navires fait partie de la SNDD de la Partie et des autres politiques de développement sectorielles concernées comme celles portant sur l'industrie, l'énergie, l'agriculture, les transports, etc., en tenant dûment compte des objectifs prioritaires, des actions et des cibles du PAS MED, du PAN correspondant ainsi que de la Stratégie régionale de lutte contre la pollution provenant des navires										
			Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire, une brève explication (Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile)				À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence	
			Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »								Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante	

PARTIE IV SURVEILLANCE ET ACCÈS DU PUBLIC AUX INFORMATIONS

Question 5 La Partie a-t-elle engagé les mesures et actions énumérées au tableau IV ci-dessous, en application des dispositions suivantes sur la surveillance et l'accès du public aux informations ?

Tableau IV - SURVEILLANCE ET ACCÈS DU PUBLIC AUX INFORMATIONS

Article concerné de la Convention de Barcelone		Description de la mesure	Situation				Difficultés/Défis				Modifications apportées aux renseignements fournis dans le rapport précédent	
			Veuillez cocher toutes les réponses appropriées				Veuillez cocher toutes les réponses appropriées				(Veuillez cocher la case appropriée)	
			Oui	Non	En cours d'élaboration	Sans objet	Cadre de décision	Cadre réglementaire	Ressources financières	Orientation et capacités techniques	Oui	Non
Article 12 Surveillance	1	Mise en place de programmes de surveillance pour évaluer l'état du milieu marin et de ses zones côtières et le respect des normes nationales relatives aux rejets et/ou aux critères associés à un milieu marin de qualité pour l'application effective de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles										
			Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire, une brève explication (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence	
			Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »								Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante	
Article 15.1 Information et participation du public	2	Publication de rapports périodiques d'évaluation sur l'état du milieu marin et de ses zones côtières, y compris la description des mesures prises avec les données techniques ou les indicateurs y afférents et leur efficacité pour la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles										
			Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire, une brève explication (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence	
			Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »								Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante	

FORMAT RÉVISÉ DE RAPPORT: SECTION 02 - PROTOCOLE « IMMERSIONS »

2. APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF A LA PRÉVENTION ET A L'ÉLIMINATION DE LA POLLUTION DE LA MER MÉDITERRANÉE PAR LES OPÉRATIONS D'IMMERSION EFFECTUÉES PAR LES NAVIRES ET AÉRONEFS OU D'INCINÉRATION EN MER (PROTOCOLE « IMMERSIONS »)

RENSEIGNEMENT SUR LA PARTIE FAISANT RAPPORT

Veillez fournir des renseignements sur la Partie faisant rapport en remplissant le tableau suivant:

Partie contractante	
Période couverte par le rapport (de J/M/A à J/M/A)	
Nom complet de l'institution ou des institutions chargées du Protocole « immersion »	
Nom du point focal du Protocole « immersion »	
Adresse postale	
Tél.	
Fax	
Courriel	
Point de contact éventuel pour le rapport national	
Nom complet de l'institution	
Adresse postale	
Tél.	
Fax	
Courriel	
Signature du Point focal du Protocole « immersion »	
Date de soumission du rapport	

Organisations/Instances/Agences communiquant des renseignements pour la réalisation du rapport

Veillez fournir des renseignements sur la préparation du présent rapport, y compris, le cas échéant, les parties prenantes impliquées et le matériel utilisé, en remplissant le tableau suivant :

Nom complet de l'institution	
Nom du point de contact (facultatif)	
Adresse postale	
Tél.	
Fax	
Courriel	

I – FORMAT DE RAPPORT À REMPLIR

- 1. MESURES JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES**
- 2. PERMIS ET QUANTITÉS D'IMMERSION EN MER**
- 3. QUANTITÉS DE DÉCHETS OU D'AUTRES MATIÈRES POUR CHAQUE SITE D'IMMERSION ET COORDONNÉES DES SITES D'IMMERSION**
- 4. SURVEILLANCE**
- 5. DÉPÔT**

PARTIE I MESURES JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

La Partie a-t-elle, conformément à l'article 14 de la Convention de Barcelone, adopté les lois et règlements pour l'application des dispositions du Protocole « immersions », telles qu'énumérées au tableau I ci-dessous ?

Tableau I – MESURES JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

Article concerné du Protocole « immersion »	N°	Description des obligations	Situation Veuillez cocher la case appropriée				Difficultés/Défis Veuillez cocher toutes les réponses appropriées				Modifications apportées aux renseignements fournis dans le rapport précédent <i>Veuillez cocher la case appropriée</i>	
			Oui	Non	En cours d'élaboration	Sans objet	Cadre de décision	Cadre réglementaire	Capacités techniques et d'orientation	Ressources financières	Oui	Non
Article 4.1	1	Interdiction d'immersion de déchets et autres matières, à l'exception des déchets et autres matières énumérés au paragraphe 2 de l'article 4 ¹	Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre vol l'intitulé, la date de promulgation et un résumé des dispositions pertinentes (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante	
			Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »									
Article 5 Article 6 Article 10.1	2	L'immersion de déchets ou d'autres matières énumérés à l'article 4.2 est subordonnée à la délivrance préalable, par les autorités nationales compétentes, d'un permis spécial, conformément aux critères énoncés dans l'annexe au Protocole ² et aux Directives pertinentes adoptées par la Réunion des Parties contractantes ³	Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire, l'intitulé, la date de promulgation et un résumé des dispositions pertinentes (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante	
			Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »									

¹ Les déchets et autres matières énumérés à l'article 4.2. sont les suivants : « a) matériau de dragage ; b) déchets de poisson ou matières organiques issus des opérations industrielles de transformation du poisson et d'autres organismes marins ; c) navires, jusqu'au 31 décembre 2000 ; d) plates-formes ou autres ouvrages placés en mer, sous réserve que les matériaux qui peuvent produire des déchets flottants ou contribuer sous d'autres formes à la pollution du milieu marin ont été retirés dans toute la mesure du possible, sans préjudice des dispositions du protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol ; e) matières géologiques inertes non polluées, dont les constituants chimiques ne risquent pas d'être libérés dans le milieu marin. »

² L'annexe au Protocole énumère les facteurs à prendre en compte lors de l'établissement des critères régissant la délivrance de permis pour l'immersion de matières en vertu de l'article 6. Il s'agit de : « A. Caractéristiques et composition de la matière, B. Caractéristiques du site d'immersion et méthode de dépôt et C. Considérations et conditions générales ».

³ Les Directives adoptées par la Réunion des Parties contractantes renvoient aux déchets ou autres matières énumérés à l'article 4.2, c'est-à-dire les Directives pour la gestion du matériel de dragage (1999) ; les Directives pour la gestion des déchets de poisson ou de matières organiques issus des opérations industrielles de transformation du poisson et d'autres organismes marins (2001) ; les Directives pour l'immersion de plates-formes et d'autres ouvrages placés en mer (2003) ; les Directives pour l'immersion de matières géologiques inertes non polluées (2005).

DÉCLARATIONS FACULTATIVES										
Article 12	9	Instructions données aux navires et aéronefs d'inspection maritime ainsi qu'aux autres services qualifiés de signaler à leurs autorités nationales tout incident ou toute situation susceptible de faire soupçonner qu'il y a eu ou qu'il va y avoir une immersion contraire aux dispositions du Protocole								
			Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire, l'intitulé, la date de promulgation et un résumé des dispositions pertinentes (Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile)				À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire			
Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »										

PARTIE II

PERMIS ET QUANTITÉS D'IMMERSION EN MER¹

Tableau 2a. Résumé biennal des permis et quantités d'immersion en mer

2.1 Article du Protocole de 1976 ou Article du Protocole de 1995 ²	2.2 Type de Permis ³	2.3 Catégorie de déchets ⁴	2.4 Nombre total de nouveaux permis délivrés	2.5.1 Quantité totale d'une catégorie de déchets dont l'immersion en mer est autorisée	2.5.2 Unité de déclaration des déchets ⁵	2.6.1 Quantité totale d'une catégorie de déchets effectivement immergés en mer	2.6.2 Unité de déclaration des déchets ⁴	2.7 Opérations d'immersion en mer réglementées par d'autres moyens	2.8 Remarques
Référence aux articles relatifs aux permis	Les types de permis sont énumérés dans le Protocole de 1976 ou le Protocole de 1995 ;	Les catégories de déchets du Protocole de 1976 varient selon le permis ; Les catégories de déchets du Protocole de 1995 sont définies à l'article 4: 2 du Protocole	Total de tous les nouveaux permis délivrés, permis valides sur une année et permis valides sur plusieurs années en vertu d'un « type de permis »	Quantité totale d'un déchet particulier dont l'immersion en mer a été autorisée sur un site d'immersion pendant la période considérée	Unités de déclaration utilisées par l'autorité de délivrance des permis pour un déchet particulier	Quantité totale d'un déchet particulier effectivement immergé sur un site d'immersion pendant la période considérée	Unités de déclaration utilisées par l'autorité de délivrance des permis pour un déchet	Fournir des renseignements sur d'autres programmes qui gèrent également les opérations d'immersion en mer,	Remarques brèves sur toute entrée du tableau 2
Article 5 du Protocole de 1976, Annexe II	Permis spécial	[Préciser la catégorie de déchets]			[Dépend des déchets immergés]		[Dépend des déchets immergés]		
Article 6 du Protocole de 1976	Permis général	[Préciser la catégorie de déchets]			[Dépend des déchets immergés]		[Dépend des déchets immergés]		
Article 8 du Protocole de 1976	<i>Cas de force majeure</i>	[Préciser la catégorie de déchets]			[Dépend des déchets immergés]		[Dépend des déchets immergés]		Site Internet, lien URL ou autre référence au rapport MED POL
Article 9 du Protocole de 1976	Permis pour situations critiques	[Préciser la catégorie de déchets]			[Dépend des déchets immergés]		[Dépend des déchets immergés]		Site Internet, lien URL ou autre référence au rapport MED POL
Article 4.2.a du Protocole de 1995	Permis	Matériau de dragage			[p. ex. mètres cubes, verges cubes, tonnes ; exprimée en poids sec, si possible]		[p. ex. mètres cubes, verges cubes, tonnes ; exprimée en poids sec, si possible]		
Article 4.2.b du Protocole de 1995	Permis	Déchets de poisson ou de matières organiques issus des opérations industrielles de transformation du poisson et d'autres organismes marins			[p. ex. tonnes (poids humide)]		[p. ex. tonnes (poids humide)]		
Article 4.d du Protocole de 1995	Permis	Plates-formes ou autres ouvrages placés en mer			Nombre de plates-formes ou autres ouvrages placés en mer		Nombre de plates-formes ou autres ouvrages placés en mer		[Décrire les plates-formes ou autres ouvrages placés en mer]
Article 4.e du Protocole de 1995	Permis	Matières géologiques inertes non polluées			[p. ex. tonnes (poids sec)]		[p. ex. tonnes (poids sec)]		
Article 8 du Protocole de 1995	<i>Cas de force majeure</i>	[Préciser la catégorie de déchets]			[Dépend des déchets immergés]		[Dépend des déchets immergés]		Site Internet, lien URL ou autre référence au rapport MED POL
Article 9 du Protocole de 1995	Permis pour situations critiques	[Préciser la catégorie de déchets]			[Dépend des déchets immergés]				Site Internet, lien URL ou autre référence au rapport MED POL

¹ Les tableaux 2 à 5 ont été harmonisés pour suivre le format de rapport électronique révisé de la Convention de Londres et son Protocole sur l'immersion (LC 33/15 annexe 5).

² Pour les pays ayant ratifié le Protocole de 1976 et le Protocole de 1995, le rapport doit contenir uniquement des informations sur le Protocole de 1995.

³ Le Protocole de 1976 contient des catégories particulières de permis (p. ex., Article 5 du Protocole de 1976 - Permis spéciaux ; Article 6 du Protocole de 1976 - Permis généraux ; Article 8 du Protocole de 1976 - Permis de force majeure et Article 9 du Protocole de 1976 - Permis pour situations critiques), alors que le Protocole de 1995 n'a pas de catégories particulières, à l'exception des Permis de force majeure (article 8) et des Permis pour situations critiques (article 9). Si plus d'un permis a été délivré pour un déchet donné, veuillez fournir ce renseignement en insérant une ou plusieurs lignes pour chaque permis supplémentaire.

⁴ Le Protocole de 1976 ne prévoit pas de catégories particulières de déchets ; cependant, le Protocole de 1995 prévoit des catégories particulières de déchets (c'est-à-dire du matériau de dragage, des déchets de poisson ou des matières organiques issus des opérations industrielles de transformation du poisson et d'autres organismes marins, des plates-formes ou autres ouvrages placés en mer et des matières géologiques inertes non polluées (voir la colonne 1.3)

⁵ Préciser les unités couramment utilisées par chaque Partie pour ses déclarations relatives à ses permis d'immersion en mer

Partie III **QUANTITÉS DE DÉCHETS OU AUTRES MATIÈRES POUR CHAQUE SITE D'IMMERSION ET
COORDONNÉES DES SITES D'IMMERSION**

Tableau 3 Résumé biennal des quantités de déchets ou autres matières rejetés en mer pour chaque site d'immersion						
3.1 Code du site d'immersion ¹	3.2 Carte du site d'immersion ²	3.3 Méthode d'immersion en mer	3.4 Type de déchets immergés en mer	3.5 Quantité totale d'un déchet effectivement immergé sur le site	3.5.1 Unité de déclaration des déchets	3.6 Remarques
Préfixe à deux lettres pour le code pays et le code alphanumérique du site d'immersion de la Partie contractante	Confirmer qu'une carte à petite échelle indiquant l'emplacement du site d'immersion a été « fournie » ou « non fournie » au secrétariat du PNUE/PAM	Opérations d'immersion en mer effectuées par : navire, vaisseau, barge, aéronef ou autre [expliquer]	[Sélectionner à partir de la liste de catégories de déchets fournie dans le tableau 2]	Total des immersions sur un site donné	[Dépend des déchets immergés]	Remarques brèves sur toute entrée du tableau 3

¹Les préfixes nationaux des sites d'immersion doivent être fournis par le Secrétariat du PNUE/PAM conformément aux procédures établies par l'Organisation internationale de normalisation (ISO) qui gère une liste de noms de pays et de codes à deux lettres à utiliser comme préfixes pour les codes de sites d'immersion (ISO 3166).

²La soumission d'une carte n'est pas une exigence juridique particulière du Protocole de 1976 ni celle du Protocole de 1995. Cependant, la carte permettra au Secrétariat du PNUE/PAM de faciliter la localisation du site d'immersion

Partie V **DÉPÔT (Protocole « Immersions », Article 3.4.b)**

Tableau 6 - Résumé biennal de l'information sur le dépôt des récifs artificiels

Dépôt Code du site	Emplacement du dépôt ¹	Objectif du dépôt	Caractéristiques et quantités des matériaux ²	L'hypothèse d'impact est-elle menée et quand par qui (oui / non, date, nom)	Le nom de l'autorité de délivrance des permis et le nom de la législation nationale	Des plans pour les activités de surveillance sont en place ³ (3) (OUI/NON)	Notes
Code national donné	Une carte montrant l'emplacement du dépôt avec des coordonnées comprenant la profondeur et la distance au rivage ainsi que la distance aux autres récifs marqués (OUI / NON)	(a) Objectifs environnementaux, y compris la restauration de l'habitat, la gestion des écosystèmes et la biodiversité (b) Ressources marines vivantes (c) Tourisme, etc...	Explication détaillée de la composition du matériau et de leur quantité (en tonnes)		Nom de l'autorité; Nom et numéro de la loi en tant que gazette officielle	Expliquer la surveillance et les modalités, y compris un plan de surveillance et d'évaluation du « pré- placement » et « post- placement »	Autres informations pertinentes en détail

¹ Tel que défini dans les Lignes directrices mises à jour sur les récifs artificiels, le PNUE (DEPI)/MED WG.439/6

² Matériaux inertes qui ne causent pas de pollution par lessivage, intempéries physiques ou chimiques et / ou activité biologique

³ Les plans de surveillance avant placement devraient établir une base de référence. Les plans de surveillance post-placement devraient viser à produire des preuves scientifiques pour influencer sur les hypothèses

FORMAT RÉVISÉ DE RAPPORT: SECTION 03 - PROTOCOLE « PRÉVENTION ET SITUATIONS CRITIQUES »

3. APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF A LA COOPERATION EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DE LA POLLUTION PAR LES NAVIRES ET, EN CAS DE SITUATION CRITIQUE, DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE LA MER MÉDITERRANÉE (PROTOCOLE « PRÉVENTION ET SITUATIONS CRITIQUES »)

I - RENSEIGNEMENTS SUR LA PARTIE FAISANT RAPPORT

Veillez fournir des renseignements sur la Partie faisant rapport en remplissant le tableau suivant :

Partie contractante	
Période couverte par le rapport (de J/M/A à J/M/A)	
Nom complet de l'institution ou des institutions chargées de la mise en œuvre du Protocole « Prévention et situations critiques »	
Nom du point focal du REMPEC	
Adresse postale	
Tél.	
Fax	
Courriel	
Point de contact éventuel pour le rapport national	
Nom complet de l'institution	
Adresse postale	
Tél.	
Fax	
Courriel	
Signature du point focal du REMPEC	
Date de soumission du rapport	

Organisations/Instances/Agences communiquant des renseignements pour l'établissement du rapport

Veillez fournir des renseignements sur la préparation du présent rapport, y compris, le cas échéant, les parties prenantes impliquées et le matériel utilisé, en remplissant le tableau suivant :

Nom complet de l'institution	
Nom du point de contact (facultatif)	
Adresse postale	
Tél.	
Fax	
Courriel	

II – FORMAT DE RAPPORT À REMPLIR

- 1. MESURES JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES**
- 2. PRÉPARATION ET RÉACTION FACE À LA POLLUTION : MESURES OPÉRATIONNELLES**
- 3. ÉVÉNEMENTS DE POLLUTION**

PARTIE I MESURES JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

La Partie a-t-elle adopté, conformément à l'article 14 de la Convention de Barcelone, une législation pour la mise en œuvre des dispositions du Protocole « Prévention et situations critiques » énumérées dans le tableau I ci-après ?

Tableau I – MESURES JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

Article concerné du Protocole « Prévention et situations critiques »	Description des obligations	Statut				Difficultés/Défis				Modifications apportées aux renseignements fournis dans le rapport précédent			
		Veuillez cocher la case appropriée				Veuillez cocher toutes les réponses appropriées				<i>(Veuillez cocher la case appropriée)</i>			
		Oui	Non	En cours d'élaboration	Sans objet	Cadre de décision	Cadre réglementaire	Orientation et capacités techniques	Ressources financières	Oui	Non		
Article 4.1	1	L'entretien et la promotion de plans d'urgence et d'autres moyens (c'est-à-dire des équipements d'intervention pré-positionnés et la formation du personnel d'intervention au niveau de l'exploitation mais également de la direction) visant à prévenir et lutter contre les événements de pollution par des hydrocarbures et des substances nocives et potentiellement dangereuses											
			Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, le lien vers la partie pertinente du profil de pays REMPEC et/ou l'intitulé, la date de promulgation et un résumé des dispositions pertinentes (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence		
		Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »								Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante			
Article 4.1	2	Désignation de l'autorité ou des autorités nationales chargées de la mise en œuvre du Protocole « Prévention et situations critiques »											
			Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, le lien vers la partie pertinente du profil de pays REMPEC et/ou l'intitulé, la date de promulgation et un résumé des dispositions pertinentes (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence		
		Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »								Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante			
Article 4.3	3	Tous les deux ans, informer le Centre régional (REMPEC) des mesures prises pour la mise en œuvre du Protocole « Prévention et situations critiques »											
			Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, le lien vers la partie pertinente du profil de pays REMPEC et/ou l'intitulé, la date de promulgation et un résumé des dispositions pertinentes (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence		
		Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »								Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante			
Article 5	4	Élaboration de programmes de suivi et de surveillance et d'activités visant à détecter les événements de pollution par des hydrocarbures et des substances nocives et potentiellement dangereuses, qu'il s'agisse d'événements accidentels ou opérationnels, et les déversements illicites											
			Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, le lien vers le profil de pays REMPEC et/ou l'intitulé, la date de promulgation et un résumé des dispositions pertinentes (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence		
		Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »								Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante			

Article 9.1	5	Émission d'instructions aux capitaines de navires battant votre pavillon et aux pilotes d'aéronefs immatriculés sur votre territoire pour qu'ils signalent des événements réels ou potentiels de pollution par des hydrocarbures et des substances nocives et potentiellement dangereuses à l'autorité ou aux autorités nationales compétentes et à l'État côtier le plus proche	<p>Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire, l'intitulé, la date de promulgation et un résumé des dispositions pertinentes (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)</p> <p>Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »</p>	<p>À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire</p>	<p>Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence</p> <p>Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante</p>
Article 9.2	6	Émission d'instructions aux capitaines de navires battant votre pavillon et aux pilotes d'aéronefs immatriculés sur votre territoire pour qu'ils signalent des événements réels ou potentiels de pollution par des hydrocarbures et des substances nocives et potentiellement dangereuses à l'autorité ou aux autorités nationales compétentes et à l'État côtier le plus proche	<p>Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire, l'intitulé, la date de promulgation et un résumé des dispositions pertinentes (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)</p> <p>Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »</p>	<p>À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire</p>	<p>Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence</p> <p>Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante</p>
Article 9.3 Article 9.4	7	Émission d'instructions aux autorités portuaires et à celles chargées des installations portuaires ou offshore relevant de votre compétence afin qu'elles signalent des événements de pollution réels ou potentiels par des hydrocarbures ou des substances nocives et potentiellement dangereuses à l'autorité ou aux autorités nationales compétentes.	<p>Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire, l'intitulé, la date de promulgation et un résumé des dispositions pertinentes (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)</p> <p>Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »</p>	<p>À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire</p>	<p>Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence</p> <p>Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante</p>
Article 9.6 Article 9.7	8	Communication d'informations au REMPEC et aux Parties contractantes susceptibles d'être affectées relativement aux des événements réels ou potentiels de pollution par des hydrocarbures et des substances nocives et potentiellement dangereuses collectées par les capitaines des navires battant votre pavillon, les pilotes d'aéronefs immatriculés sur votre territoire, les autorités portuaires et celles chargées des installations portuaires ou offshore relevant de leur juridiction	<p>Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire, l'intitulé, la date de promulgation et un résumé des dispositions pertinentes (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)</p> <p>Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »</p>	<p>À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire</p>	<p>Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence</p> <p>Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante</p>

DÉCLARATIONS FACULTATIVES										
Article 7	22	Diffusion d'informations sur les autorités nationales compétentes ayant des responsabilités, y compris des responsabilités opérationnelles, en cas d'incidents de pollution par des hydrocarbures et des substances nocives et potentiellement dangereuses								
			Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, le lien vers la partie pertinente du profil de pays REMPEC et/ou l'intitulé, la date de promulgation et un résumé des dispositions pertinentes (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)	À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence		
			Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »					Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante		
Article 7	23	Diffusion d'informations sur les réglementations nationales et autres questions directement liées à la préparation et à la lutte contre la pollution de la mer par des hydrocarbures et des substances nocives et potentiellement dangereuses								
			Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, le lien vers la partie pertinente du profil de pays REMPEC et/ou l'intitulé, la date de promulgation et un résumé des dispositions pertinentes (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)	À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence		
			Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »					Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante		
Article 7	24	Diffusion d'informations sur les nouveaux moyens d'éviter la pollution de la mer par des hydrocarbures ou d'autres substances nocives et potentiellement dangereuses, de nouvelles mesures de lutte contre la pollution, de nouveaux développements technologiques de la surveillance et d'élaboration de programmes de recherche								
			Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire, l'intitulé, la date de promulgation et un résumé des dispositions pertinentes (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)	À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence		
			Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »					Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante		
Article 8	25	Coordination des moyens de communication nécessaires pour assurer, avec la rapidité et la fiabilité qui s'imposent, la réception, la transmission et la diffusion d'informations et des rapports urgents concernant les événements de pollution?								
			Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire, l'intitulé, la date de promulgation et un résumé des dispositions pertinentes (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)	À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence		
			Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »					Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante		

Partie II **MESURES TECHNIQUES ET OPÉRATIONNELLES PRISES POUR PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LES ÉVÉNEMENTS DE POLLUTION MARINE**

Tableau II – MESURES OPÉRATIONNELLES

Article concerné du Protocole « Prévention et situations critiques »	Capacité de réaction	Statut Veuillez cocher la case appropriée				Difficultés/Défis Veuillez cocher toutes les réponses appropriées				
		Oui	En cours d'élaboration	En cours de révision	Non	Cadre de Décision	Cadre réglementaire	Ressources financières	Orientation et capacités techniques	
Article 4	1	Stratégie nationale de lutte contre les événements de pollution marine adoptée, y compris une politique de recours aux dispersants Stratégie nationale de lutte contre les événements de pollution marine adoptée, y compris une politique de recours aux dispersants								
			Si vous avez répondu « Oui », pour plus de détails, veuillez fournir le lien du profil pays du REMPEC et/ou l'ensemble de données nationales (site Internet, lien URL ou toute autre référence utile)				À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'assistance nécessaire			
			Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »							
	2	Le Plan national d'urgence concerne :	Les hydrocarbures		Les substances nocives et potentiellement dangereuses					
	3	Des stocks nationaux d'équipements pré-positionnés de lutte contre le déversement d'hydrocarbures et de substances nocives et potentiellement dangereuses, y compris les moyens navals et aériens, ont été définis	Oui		Non		Cadre de Décision	Cadre réglementaire	Ressources financières	Orientation et capacités techniques
			Si vous avez répondu « Oui », pour plus de détails, veuillez fournir le lien vers MEDGIS-MAR* et/ou l'ensemble de données nationales (site Internet, lien URL ou toute autre référence utile)				À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'assistance nécessaire			
			Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »							
	4	Des exercices réguliers sont effectués pour tester le Plan national d'urgence	Oui		Non		Cadre de Décision	Cadre réglementaire	Ressources financières	Orientation et capacités techniques
			Si vous avez répondu « Oui », pour plus de détails, veuillez fournir, à titre volontaire , le lien du profil de pays du REMPEC et/ou l'ensemble de données nationales (site Internet, lien URL ou autre référence)				À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'assistance nécessaire			
			Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »							

*Système d'information géographique intégré méditerranéen pour l'évaluation du risque et la lutte contre la pollution marine (MEDGIS-MAR)

Article concerné du Protocole « Prévention et situations critiques »		Capacité de réaction	Statut Veuillez cocher la case appropriée				Difficultés/Défis Veuillez cocher toutes les réponses appropriées			
Article 4	5	Des plans d'urgence locaux, y compris des plans d'urgence portuaires, sont adoptés	Oui	En cours d'élaboration	En cours de révision	Non	Cadre de décision	Cadre réglementaire	Ressources financières	Orientation et capacités techniques
	Si vous avez répondu « Oui », pour plus de détails, veuillez fournir, à titre volontaire, le lien du profil pays du REMPEC et/ou l'ensemble de données nationales (site Internet, lien URL ou toute autre référence utile)						À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'assistance nécessaire			
	Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »									
	6	Des plans locaux, y compris des plans d'urgence portuaire, sont intégrés au Plan national d'urgence	Oui	Non	En cours d'intégration		Cadre de décision	Cadre réglementaire	Ressources financières	Orientation et capacités techniques
	Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire, le site Internet, le lien URL ou toute référence utile						À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'assistance nécessaire			
	Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »									
	7	Des plans locaux, y compris des plans d'urgence portuaires, sont intégrés aux procédures d'urgence de l'industrie	Oui		Non		Cadre de décision	Cadre réglementaire	Ressources financières	Orientation et capacités techniques
	Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire, le site Internet, le lien URL ou toute référence utile						À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'assistance nécessaire			
	Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »									
8	Participation aux accords sous-régionaux relatifs aux situations d'urgence adoptée	Oui		Non		Cadre de décision	Cadre réglementaire	Ressources financières	Orientation et capacités techniques	
Si vous avez répondu « Oui », pour plus de détails, veuillez fournir, à titre volontaire, le lien du profil pays du REMPEC et/ou l'ensemble de données nationales (site Internet, lien URL ou toute autre référence utile)						À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'assistance nécessaire				
Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »										

FORMAT RÉVISÉ DE RAPPORT: SECTION 04 – PROTOCOLE « TELLURIQUE »

4. APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF A LA PROTECTION DE LA MER MEDITERRANEE CONTRE LA POLLUTION PROVENANT DE SOURCES ET ACTIVITES TERRESTRES (PROTOCOLE « TELLURIQUE »)

I -RENSEIGNEMENTS SUR LA PARTIE FAISANT RAPPORT

Veillez fournir des renseignements sur la Partie faisant rapport en remplissant le tableau suivant :

Partie contractante	
Période couverte par le rapport (de J/M/A à J/M/A)	
Désignation de l'institution ou des institutions chargées du	
Nom du point focal du Protocole LBS	
Adresse postale	
Tél.	
Fax	
Courriel	
Point de contact éventuel pour le rapport national	
Nom complet de l'institution	
Adresse postale	
Tél.	
Fax	
Courriel	
Signature du point focal du Protocole	
Date de soumission du rapport	

Organisations/Instances/Agences communiquant des renseignements pour l'établissement du rapport

Veillez fournir des renseignements sur la préparation du présent rapport, y compris, le cas échéant, les parties prenantes impliquées et le matériel utilisé, en remplissant le tableau suivant :

Nom complet de l'institution	
Nom du point de contact (facultatif)	
Adresse postale	
Tél.	
Fax	
Courriel	

II –FORMAT DE RAPPORT À REMPLIR**1. MESURES JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES****2. INVENTAIRE : PROTOCOLE « TELLURIQUE » (Article 13(c))****3. MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES D'ACTION RÉGIONAUX (PAR) ET EFFICACITÉ DE CES PROGRAMMES**

1. Plans d'action régionaux pour les POP
2. Plans d'action régionaux de réduction de la DBO₅
3. Plan régional pour la réduction des apports de mercure (Décision IG.20/8.1)
4. Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée (Décision IG.21/7)
5. Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée (Décision IG.22/5)

4. MISE EN ŒUVRE DES PLANS D'ACTION NATIONAUX (PAN) ET EFFICACITÉ DE CES PLANS**5. SURVEILLANCE****6. MESURES D'EXÉCUTION**

PARTIE I MESURES JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

Question 1 : La Partie a-t-elle adopté, conformément à l'article 14 de la Convention de Barcelone, une législation pour la mise en œuvre des dispositions du Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres (Protocole LBS) énumérées dans le tableau I ci-après ?

Tableau I – MESURES JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

Article concerné du Protocole LBS		Description des obligations	Statut				Difficultés/Défis				Modifications apportées aux renseignements fournis dans le rapport précédent	
			Veuillez cocher la case appropriée				Veuillez cocher toutes les réponses appropriées				(Veuillez cocher la case appropriée)	
			Oui	Non	En cours d'élaboration	Sans objet	Cadre de décision	cadre réglementaire	Orientation et capacités techniques	Ressources financières	Oui	Non
Article 5.1	1	Des plans d'action, des programmes et des mesures (PAN et PAS) visant à supprimer la pollution due à des sources et activités terrestres, en particulier en ce qui concerne la suppression progressive des intrants des substances énumérées à l'annexe I du Protocole qui sont toxiques, persistants et bioaccumulables, par l'utilisation des MTD et des MPE										
			Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , l'intitulé, la date de promulgation et un résumé des dispositions pertinentes (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante	
			Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »									
Article 5.2	2	Priorités et calendriers de mise en œuvre des plans d'action, des programmes et des mesures adoptés en tenant compte des éléments visés à l'annexe I du Protocole et des mises à jour périodiques										
			Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , l'intitulé, la date de promulgation et un résumé des dispositions pertinentes (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante	
			Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »									

PARTIE III MISE EN ŒUVRE DES PLANS D'ACTION RÉGIONAUX (PAR) ET EFFICACITÉ DE CES PLANS

TABLEAU III MISE EN ŒUVRE DES « PAR » ET EFFICACITÉ DE CES PLANS

	Exigences du plan régional	Statut de la mise en œuvre				Difficultés/Défis				Modifications apportées aux renseignements fournis dans le rapport précédent		
		Veuillez cocher la case appropriée				Veuillez cocher toutes les réponses appropriées				(Veuillez cocher la case)		
		Oui	Non	En cours d'élaboration	Sans objet	Cadre de décision	Cadre réglementaire	Ressources financières	Capacités techniques et d'orientation	Oui	Non	
Plans d'action régionaux sur les POP* (Décisions IG 19/8, 19/9 et 20/8.3.1-4 de la CdP)	Interdire et/ou prendre des mesures juridiques et administratives nécessaires pour supprimer la production et l'utilisation, l'importation et l'exportation des POP et de leurs déchets (Disposition subséquente à l'article 3 de la Convention de Stockholm)											
		Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire, plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence		
		Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »								Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante		
	Application des meilleures techniques disponibles (MTD) et des meilleures pratiques environnementales (MPE) pour une gestion écologiquement rationnelle des POP (Disposition subséquente à l'article 5 de la Convention de Stockholm)											
		Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire, plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence		
		Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »								Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante		
Prendre les mesures appropriées pour manipuler, recueillir, transporter, stocker et rejeter de manière écologiquement rationnelle les déchets contenant des POP, y compris les produits et les articles devenus des déchets (Disposition subséquente à l'article 6 de la Convention de Stockholm)												
	Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire, plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence			
	Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »								Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante			

* Veuillez noter : le tableau a été harmonisé pour suivre le système de rapport électronique de la Convention de Stockholm (troisième rapport) (SC-6/21). En particulier : (1) Section II, article 3 : Mesures propres à réduire ou éliminer les rejets résultant d'une production et d'une utilisation intentionnelles (Question 5), (2) Section IV, article 5 : Mesures propres à réduire ou éliminer les rejets résultant d'une production non intentionnelle (Question 14), et (3) Section V, article 6 : Mesures propres à réduire ou éliminer les rejets émanant de stocks et déchets (Questions 19 et 20).

Plans d'action régionaux pour la réduction de la DBO5 (Décisions IG 19.7 et 20/8.2 de la CdP)	Adopter des valeurs limites d'émission (VLE) au niveau national pour la DBO ₅ dans les eaux usées urbaines après traitement conformément aux exigences du Plan régional (article III.2 et 3)										Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>) Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »	À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire	Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante	
	Surveiller les déversements des stations d'épuration municipales afin de vérifier le respect des exigences du Plan régional, prenant en compte les Lignes directrices comprises à l'annexe II du Plan régional (article III.4)											Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>) Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »	À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire	Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante
	Veiller à ce que toutes les agglomérations de plus de 2 000 habitants collectent et traitent les eaux usées urbaines avant de les déverser dans l'environnement (article III, annexe I et annexe III)											Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>) Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »	À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire	Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante
	Mettre en place des VLE et des autorisations compatibles avec le fonctionnement et les valeurs de rejet d'émissions du plan de traitement des eaux usées urbaines lorsque les déversements des installations du secteur agroalimentaire se font dans le réseau d'égouts (article IV.1)											Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>) Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »	À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire	Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante
	Surveiller les déversements des installations du secteur agroalimentaire dans l'eau afin de vérifier le respect des exigences du Plan régional, prenant en compte les Lignes directrices comprises à l'annexe I du Plan régional (article IV.2)											Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>) Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »	À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire	Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante

Adopter et mettre en œuvre des systèmes de marchés publics durables (MPD) dans le secteur de fabrication de biens manufacturés	Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>) Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »	À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire	Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante question
Fabrication de biens de consommation : Mettre en place des schémas de certification (écolabels) pour les biens manufacturés et sensibiliser la population à la consommation de biens écolabélisés	Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>) Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »	À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire	Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante
Tourisme : Créer des écotaxes ou des éco-droits pour intégrer en interne les externalités des activités touristiques	Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>) Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »	À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire	Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante
Tourisme : Réviser la législation nationale actuelle en matière de tourisme pour intégrer des principes et des mesures durables	Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>) Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »	À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire	Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante
Tourisme : Adopter des mesures visant à promouvoir la diversité de l'offre touristique, en passant d'un tourisme de masse à des formes alternatives de tourisme	Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>) Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »	À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire	Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante
Tourisme : Adopter des mesures visant à promouvoir des éco-labels touristiques et faciliter leur attribution par les organismes de tourisme	Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>) Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »	À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire	Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante
Logement et construction : Élaborer des mesures en vue de soutenir le développement durable du littoral urbain et la construction verte, prenant en compte l'ensemble du cycle de vie des bâtiments	Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>) Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »	À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire	Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante
Logement et construction : Promouvoir les marchés publics durables (MPD) dans le secteur public du logement et de la construction	Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>) Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »	À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire	Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante

PARTIE IV MISE EN ŒUVRE DES PLANS D' ACTIONS NATIONAUX (PAN) ET EFFICACITÉ DE CES PLANSTableau V – MISE EN ŒUVRE DES « PAN » ET EFFICACITÉ DE CES PLANS

OE	Objectifs opérationnels communs dans le cadre des PAN	Statut de la mise en œuvre				Difficultés/Défis				Modifications apportées aux renseignements fournis dans le rapport précédent	
		Veuillez cocher la case appropriée				Veuillez cocher toutes les réponses appropriées				(Veuillez cocher la case appropriée)	
		Oui	Non	En cours d'élaboration	Sans objet	Cadre de décision	Cadre réglementaire	Ressources financières	Orientat ion et capacités techniques	Oui	Non
Objectifs opérationnels communs dans le cadre des PAN au titre de l'OE 5	Fournir à XX % des agglomérations de plus de 2 000 habitants un système de collecte et de traitement d'eaux usées										
		Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire, plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence	
	Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »								Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante		
	Réduire de XX % la DBO rejetée dans les plans d'eau										
Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire, plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence			
Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »								Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante			
Objectifs opérationnels communs dans le cadre des PAN au titre de l'OE 9	Réduire les rejets de substances dangereuses des installations industrielles (appliquer les MTD/MPE) à hauteur de XX % ou les supprimer de manière sûre										
		Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire, plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence	
		Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »								Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante	

PARTIE V SURVEILLANCE

Tableau V – SURVEILLANCE

	Exigences de surveillance	Statut				Difficultés/Défis				Modifications apportées aux renseignements fournis dans le rapport précédent	
		Veuillez cocher la case appropriée				Veuillez cocher toutes les réponses appropriées				(Veuillez cocher la case appropriée)	
		Oui	Non	En cours d'élaboration	Sans objet	Cadre de décision	Cadre réglementaire	Ressources financières	Orientation et capacités techniques	Oui	Non
1	Mise en œuvre de la surveillance du statut de la qualité et du Programme intégré de surveillance et d'évaluation (IMAP).										
		Si vous avez répondu « Oui », veuillez expliquer brièvement, à titre volontaire , les dispositions de surveillance en place (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence	
		Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »								Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante	
2	Objectif écologique - OE 5 Eutrophisation										
		Si vous avez répondu « Oui », veuillez expliquer brièvement, à titre volontaire , les dispositions de surveillance en place (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence	
		Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne								Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante	
3	Objectif écologique-OE 9-Contaminants										
		Si vous avez répondu « Oui », veuillez expliquer brièvement, à titre volontaire , les dispositions de surveillance en place (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence	
		Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »								Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante	

4	Objectif écologique - OE 10 Déchets marins									
		<p>Si vous avez répondu « Oui », veuillez expliquer brièvement, à titre volontaire, les dispositions de surveillance en place (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)</p>	<p>À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire</p>				<p>Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence</p> <p>Si vous avez répondu « Non », passez à la question suivante</p>			
		<p>Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »</p>								

FORMAT RÉVISÉ DE RAPPORT: SECTION 05 « PROTOCOLE ASP ET DIVERSITÉ BIOLOGIQUE »

5. APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF AUX AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES ET À LA BIODIVERSITÉ EN MÉDITERRANÉE

I - RENSEIGNEMENTS SUR LA PARTIE FAISANT RAPPORT

Veillez fournir des renseignements sur la Partie faisant rapport en remplissant le tableau suivant:

Partie contractante	
Période couverte par le rapport (de J/M/A à J/M/A)	
Nom complet de l'institution ou des institutions chargées de la mise en œuvre du Protocole « Prévention et situations critiques »	
Nom du point focal des ASP/CAR	
Adresse postale	
Tél.	
Fax	
Courriel	
<i>Point de contact éventuel pour le rapport national</i>	
Nom complet de l'institution	
Adresse postale	
Tél.	
Fax	
Courriel	
Signature du point focal des ASP/CAR	
Date de soumission du rapport	

Organisations/Instances/Agences communiquant des renseignements pour l'établissement du rapport

Veillez fournir des renseignements sur la préparation du présent rapport, y compris, le cas échéant, les parties prenantes impliquées et le matériel utilisé, en remplissant le tableau suivant :

Nom complet de l'institution	
Nom du point de contact (facultatif)	
Adresse postale	
Tél.	
Fax	
Courriel	

II– FORMAT DE RAPPORT À REMPLIR**1. MESURES JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES****2. AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES (ASP)****3. AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES D'IMPORTANCE MÉDITERRANÉENNE (ASPIM)****4. ESPÈCES EN VOIE D'EXTINCTION OU MENACÉES****5. SURVEILLANCE****6. MESURES D'EXÉCUTION****7. MISE EN ŒUVRE DES PLANS D'ACTION RÉGIONAUX (PAR)**

1. *Plan d'action pour la conservation des poissons cartilagineux en Méditerranée*
2. *Plan d'action actualisé relatif à l'introduction d'espèces et aux Espèces envahissantes en méditerranée (Décision IG 22/12)*
3. *Plan d'action actualisé pour la Conservation des cétacés en Méditerranée (Décision IG 22/12)*
4. *Plan d'action pour la conservation de la végétation marine en Méditerranée (Décision IG 20/6)*
5. *Plan d'action pour la conservation des espèces d'oiseaux en Méditerranée inscrits à l'annexe II du Protocole ASP (Décision IG 21/4)*
6. *Plan d'action pour la gestion du phoque moine de Méditerranée*
7. *Plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée (Décision IG 21/4)*
8. *Plan d'action actualisé pour la conservation du Coralligène et des autres bioconcrétionnements calcaires en Méditerranée (Décision IG 22/12)*
9. *Plan d'action pour la conservation des habitats et des espèces associées aux monts sous-marins, aux grottes et canyons sous-marins, aux invertébrés benthiques d'ingénierie aphotique et aux phénomènes de chimiosynthèse, en Méditerranée (Décision IG 21/4)*

PARTIE I MESURES JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

Question 1 : La Partie a-t-elle, conformément à l'article 14 de la Convention de Barcelone, adopté les lois et règlements pour l'application des dispositions du Protocole ASP & biodiversité énumérées au tableau I ci-dessous?

Tableau I – MESURES JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

Articles concernés du Protocole ASP & biodiversité		Description des obligations	Statut				Difficultés/Défis				Modifications apportées aux renseignements fournis dans le rapport précédent	
			Veuillez cocher la case appropriée				Veuillez cocher toutes les réponses appropriées				(Veuillez cocher la case appropriée)	
			Oui	Non	En cours d'élaboration	Sans objet	Cadre de décision	Cadre réglementaire	Ressources financières	Orientation et capacités techniques	Oui	Non
Article 2.1	1	Désignation des zones côtières terrestres (y compris les zones humides) relevant de la juridiction de la Partie qui sont comprises dans la zone d'application du Protocole ASP & biodiversité										
			Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire, l'intitulé, la date de promulgation et un résumé des dispositions pertinentes (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante	
			Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »									
Article 3.1.a	2	Protection, préservation et gestion de manière durable et respectueuse de l'environnement des espaces ayant une valeur naturelle ou culturelle particulière, notamment par la création d'aires spécialement protégées										
			Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire, l'intitulé, la date de promulgation et un résumé des dispositions pertinentes (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante	
			Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »									

PARTIE II AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES

Question 2 : La Partie a-t-elle créé des aires spécialement protégées et pris des mesures nécessaires pour appliquer les plans de gestion de ces aires ?

Tableau II MESURES DE PROTECTION DES ASP

Article concerné du Protocole ASP/DB		Description des obligations	Statut				Difficultés/Défis				Modifications apportées aux renseignements fournis dans le rapport précédent	
			Veuillez cocher la case appropriée				Veuillez cocher toutes les réponses appropriées				(Veuillez cocher la case appropriée)	
			Oui	Non	En cours d'élaboration	Sans objet	Cadre de décision	Cadre réglementaire	Ressources financières	Orientation et capacités techniques	Oui	Non
Article 3.1.a	1	Création d'aires protégées qui entrent dans le champ d'application géographique du Protocole										
			Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire, plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante	
			Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »									
Article 6.b	2	Interdiction d'immersion et de tout déversement susceptibles de porter préjudice à l'intégrité des aires spécialement protégées										
			Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire, plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante	
			Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »									

Article 6.h	8	Réglementation et, le cas échéant, interdiction de toute autre activité susceptible d'avoir un impact négatif sur les aires spécialement protégées. Il s'agit notamment d'activités qui peuvent nuire aux espèces ou les perturber ou qui pourraient compromettre l'état de conservation des écosystèmes ou des espèces ou même nuire aux caractéristiques naturelles ou culturelles de l'aire spécialement protégée									
			<p>Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire, plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)</p> <p>Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »</p>	<p>À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire</p>				<p>Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence</p> <p>Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante</p>			
Article 18	9	Prise en compte des activités traditionnelles de subsistance et culturelles des populations locales lors de l'élaboration de mesures de protection des aires spécialement protégées									
			<p>Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire, plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)</p> <p>Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »</p>	<p>À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire</p>				<p>Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence</p> <p>Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante</p>			

Tableau IV - GESTION DES ASP

Article concerné du Protocole ASP/DB	Éléments du plan de gestion	Statut				Difficultés/Défis				Modifications apportées aux renseignements fournis dans le rapport précédent	
		Veuillez cocher la case appropriée				Veuillez cocher toutes les réponses appropriées				<i>(Veuillez cocher la case appropriée)</i>	
		Oui	Non	En cours d'élaboration	Sans objet	Cadre de décision	Cadre réglementaire	Ressources financières	Orientation et capacités techniques	Oui	Non
Article 7.1	1 Adoption de mesures de planification, de gestion, de supervision et de surveillance pour les Aires spécialement protégées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante	
		Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »									
Article 7.2.a	2 Élaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion pour chaque Aire spécialement protégée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante	
		Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »									
Article 7.2.b	3 Programmes d'observation et de surveillance scientifique des changements des écosystèmes et de l'impact des activités humaines	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante	
		Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »									

PARTIE III AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES D'IMPORTANCE MÉDITERRANÉENNE (ASPIM)**Question 3 :** La Partie a-t-elle créé des ASPIM et pris des mesures nécessaires pour appliquer les plans de gestion de ces ASPIM ?**Tableau V – CRÉATION DES ASPIM**

Article concerné du Protocole ASP/DB		Description des obligations	Statut				Difficultés/Défis				Modifications apportées aux renseignements fournis dans le rapport précédent	
			Veuillez cocher la case appropriée				Veuillez cocher toutes les réponses appropriées				(Veuillez cocher la case)	
			Oui	Non	En cours d'élaboration	Sans objet	Cadre de décision	Cadre réglementaire	Ressources financières	Orientation et capacités techniques	Oui	Non
Article 3.1.a	1	Création d'ASPIM										
			Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire, plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence	
			Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »								Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante	
Article 7.2.a	2	Élaboration et application d'un plan de gestion pour chaque ASPIM										
			Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire, plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence	
			Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »								Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante	

PARTIE IV ESPÈCES EN DANGER ET MENACÉES

Question 5 : La Partie a-t-elle appliqué des mesures visant à protéger et conserver les espèces en danger et menacées, tel qu'indiqué au tableau VIII ?

Tableau VIII - MESURES DE PROTECTION DES ESPÈCES EN DANGER ET MENACÉES

Article concerné du Protocole ASP/DB		Description des obligations	Statut				Difficultés/Défis				Modifications apportées aux renseignements fournis dans le rapport précédent	
			Veuillez cocher la case appropriée				Veuillez cocher toutes les réponses appropriées				<i>(Veuillez cocher la case appropriée)</i>	
			Oui	Non	En cours d'élaboration	Sans objet	Cadre de décision	Cadre réglementaire	Ressources financières	Orientation et capacités techniques	Oui	Non
Article 11.2	1	Établissement d'une liste des espèces animales et végétales en danger ou menacées et détermination de leur répartition dans les zones soumises à la juridiction de la Partie										
			Si vous avez répondu « Oui », veuillez remplir le tableau IX ci-dessous en conséquence				À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence	
			Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »								Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante	
Article 11.2 Article 12.1	2	Gestion des espèces de faune et de flore, énumérées aux annexes II et III du Protocole, pour assurer leur bon état de conservation										
			Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire, plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence	
			Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »								Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante	

Article 12.6	8	Octroi de dérogations aux interdictions prescrites pour la protection des espèces énumérées aux annexes du Protocole à des fins scientifiques, éducatives ou de gestion nécessaires pour assurer la survie de ces espèces												
			Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , des informations complémentaires sur les espèces concernées, les motifs de ces dérogations et les quantités ainsi que les bénéficiaires (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante			
Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »														
Article 13	9	Prise des mesures appropriées pour réglementer l'introduction volontaire ou accidentelle dans la nature d'espèces non indigènes ou génétiquement modifiées et interdiction des mesures qui peuvent avoir des impacts négatifs sur les écosystèmes, les habitats ou les espèces												
			Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante			
			Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »											
Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »														

Tableau IX – MESURES DE PROTECTION APPLIQUÉES POUR CHAQUE ESPÈCE

N°	Liste des espèces inscrites aux annexes du Protocole <i>(Pour chaque espèce, cochez la case appropriée)</i>	Liste des espèces animales et végétales en danger/menacées de la Partie	Coopération sous-régionale pour les espèces migratrices	Mesures de protection ex situ	Dérogation accordée	Introduction d'espèces génétiquement modifiées	Observations/Remarques
N	Posidonia Oceanica						
N+1	Xiphias Gladius						

PARTIE V SURVEILLANCE

	Exigences de surveillance	Statut				Difficultés/Défis				Modifications apportées aux renseignements fournis dans le rapport précédent	
		Veuillez cocher la case appropriée				Veuillez cocher toutes les réponses appropriées				<i>(Veuillez cocher la case appropriée)</i>	
		Oui	Non	En cours d'élaboration	Sans objet	Cadre de décision	Cadre réglementaire	Ressources financières	Orientation et capacités techniques	Oui	Non
1	Mise en œuvre de la surveillance du statut de la qualité et du Programme intégré de surveillance et d'évaluation (IMAP)										
		Si vous avez répondu « Oui », veuillez expliquer brièvement, à titre volontaire , les dispositions de surveillance en place <i>(Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile)</i>				À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence	
		Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »								Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante	
2	Objectif écologique - OE 1 Biodiversité :										
		Si vous avez répondu « Oui », veuillez expliquer brièvement, à titre volontaire , les dispositions de surveillance en place <i>(Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile)</i>				À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence	
		Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »								Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante	
3	Objectif écologique-EO 2 : Espèces non indigènes										
		Si vous avez répondu « Oui », veuillez expliquer brièvement, à titre volontaire , les dispositions de surveillance en place <i>(Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile)</i>				À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence	
		Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »								Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante	

4	Objectif écologique -EO 3 : Captures des espèces de poisson et de mollusques/crustacés exploitées à des fins commerciales										
		Si vous avez répondu « Oui », veuillez expliquer brièvement, à titre volontaire , les dispositions de surveillance en place (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence	
		Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »								Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante	
5	Objectif écologique-EO 6 Intégrité des fonds marins										
		Si vous avez répondu « Oui », veuillez expliquer brièvement, à titre volontaire, les dispositions de surveillance en place (Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile)				À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence	
		Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »								Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante	

PARTIE VI MESURES D'EXÉCUTION**Tableau XI - MESURES D'EXÉCUTION**

Mesures d'exécution pour non-respect du :	Nombre d'inspections	Nombre de cas de non-conformité	Nombre d'amendes émises et montant total	Nombre d'autres mesures d'exécution	Observations/Commentaires
Article 6.g : Interdiction et réglementation de toutes les activités impliquant la capture d'espèces (pêche, chasse, capture d'animaux, récolte et destruction de plantes, ainsi que le commerce d'animaux, de parties d'animaux, de plantes et de parties de plantes) provenant d'aires spécialement protégées					
Article 11.3.a : Contrôle et, le cas échéant, interdiction de la capture, de la détention ou de l'abattage, du commerce, du transport et de l'exposition à des fins commerciales d'espèces de faune protégées, en particulier celles énumérées à l'annexe II du Protocole					
Article 11.3.b Contrôle et, le cas échéant, interdiction de la perturbation de la faune sauvage protégée, en particulier pendant la période de reproduction, d'incubation, d'hibernation ou de migration					
Article 11.5 Réglementation et, le cas échéant, interdiction de toute forme de destruction et de perturbation des espèces de flore protégées, en particulier celles énumérées à l'annexe II du Protocole					

PARTIE VII **MISE EN ŒUVRE DES PLANS D'ACTION RÉGIONAUX (PAR)****Tableau XII–MISE EN ŒUVRE DES PAR**

	Exigences du plan régional	Statut de la mise en œuvre				Difficultés/Défis				Modifications apportées aux renseignements fournis dans le rapport précédent	
		Veuillez cocher la case appropriée				Veuillez cocher toutes les réponses appropriées				(Veuillez cocher la case appropriée)	
		Oui	Non	En cours d'élaboration	Sans objet	Cadre de décision	Cadre réglementaire	Ressources financières	Orientation et capacités techniques	Oui	Non
PAR pour la conservation des poissons cartilagineux (Chondrichthyans) (Décision IG 21/4 de la CdP)	Formaliser ou renforcer la soumission simultanée des données sur les captures, les prises accessoires et les rejets aux organes scientifiques et aux organes de gestion et de façon annuelle à la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) – Chronologie : Chaque année à partir de 2014 jusque 2019										
		Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire, plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence	
		Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »								Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante	
	Établir une protection juridique stricte pour les espèces énumérées à l'annexe II et dans la recommandation de la CGPM par des lois et des réglementations nationales – Chronologie : dès que possible										
		Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire, plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence	
		Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »								Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante	
Soutenir l'interdiction du retrait des nageoires décidée par la CGPM en adoptant des réglementations nationales et en surveillant sa mise en œuvre et son application – Chronologie : dès que possible											
	Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire, plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence		
	Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »								Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante		

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">PAR pour la conservation des cétacés (Décision IG 22/12 de la CdP)</p>	<p>Ratifier l'Accord ACCOBAMS et mettre en œuvre ses résolutions et recommandations pertinentes pour la Méditerranée</p>									<p>Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire, plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)</p> <p>Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »</p>	<p>À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire</p>	<p>Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence</p> <p>Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante</p>
	<p>Veiller à ce que les cétacés soient couverts, au niveau national, par des mesures réglementaires appropriées prévoyant la suppression de l'abattage délibéré et l'atténuation des effets néfastes de leurs interactions avec les activités humaines</p>									<p>Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire, plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)</p> <p>Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »</p>	<p>À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire</p>	<p>Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence</p> <p>Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante</p>
	<p>S'assurer, grâce à une réglementation ou d'autres approches appropriées, que l'activité d'observation des baleines est écologiquement rationnelle et durable</p>									<p>Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire, plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)</p> <p>Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »</p>	<p>À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire</p>	<p>Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence</p> <p>Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante</p>
	<p>Mener une étude exhaustive sur l'abondance et la répartition des cétacés planifiée par l'ACCOBAMS (ACCOBAMS Survey initiative).</p>									<p>Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire, plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)</p> <p>Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »</p>	<p>À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire</p>	<p>Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence</p> <p>Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante</p>
	<p>Évaluer les prises accessoires et la déprédation des cétacés dans leurs pêcheries et adopter des mesures d'atténuation</p>									<p>Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire, plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)</p> <p>Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »</p>	<p>À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire</p>	<p>Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence</p> <p>Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante</p>
	<p>Poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie à l'échelle du bassin pour la surveillance du bruit sous-marin en Méditerranée conformément à l'Objectif écologique 11 du processus EcAp</p>									<p>Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire, plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)</p> <p>Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »</p>	<p>À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire</p>	<p>Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence</p> <p>Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante</p>
	<p>Élaborer une cartographie acoustique pour construire un tableau complet de la répartition spatiale et temporelle des sources de bruit anthropogéniques, en particulier pour les zones à fort bruit identifiées en Méditerranée par l'ACCOBAMS</p>									<p>Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire, plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)</p> <p>Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »</p>	<p>À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire</p>	<p>Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence</p> <p>Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante</p>

PAR pour la conservation de la végétation marine (Décision IG 20/6 de la Cdp)	Prendre en compte les nouvelles espèces de végétation figurant à l'annexe II du Protocole ASP/BD – Chronologie : dès que possible	Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire, plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)	À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire	Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence
		Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »		Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante
	Créer des AMP pour préserver la végétation marine – Chronologie : dès que possible	Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire, plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)	À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire	Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence
		Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »		Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante
	Mettre en place au niveau national un programme d'inventaires des macrophytes, assorti d'une planification échelonnée en fonction des priorités des régions – Chronologie : à partir de 2012	Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire, plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)	À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire	Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence
		Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »		Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante
	Établir des cartes théoriques de répartition probable des assemblages principaux de plantes – Chronologie : dès que possible	Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire, plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)	À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire	Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence
		Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »		Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante
Mettre en œuvre des actions ciblées de cartographie et d'inventaire (espèces inscrites à l'annexe II, sites prioritaires) – Chronologie : à partir de 2012	Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire, plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)	À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire	Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence	
	Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »		Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante	
Établir un programme de mise en place de réseaux de surveillance des principaux assemblages de plantes marines au niveau national et régional – Chronologie : dès que possible	Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire, plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)	À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire	Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence	
	Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »		Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante	
Mettre en place et/ou étendre son réseau pour le suivi des plantes en Méditerranée – Chronologie : à partir de 2013	Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire, plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)	À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire	Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence	
	Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »		Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante	
Élaborer des plans d'action à court, moyen et long terme en fonction des priorités nationales et régionales – Chronologie : à partir de 2012	Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire, plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)	À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire	Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence	
	Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »		Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante	

PAR pour la conservation du phoque moine (Décision de la CqP 1985)	La Partie a-t-elle conféré un statut de protection au phoque moine									Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)	À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire	Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence
						Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »	Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante					
	S'agissant de la pêche, la Partie interdit-elle expressément l'utilisation de dynamite, le transport d'armes à feu à bord des bateaux et toutes les techniques de pêche qui peuvent mettre en péril le phoque moine ?					Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)	À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire	Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence				
						Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »		Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante				
	Si la Partie possède encore des populations de phoques moines en âge de reproduction, des mesures ont-elles été prises pour les tenir à l'écart de toute activité humaine ?					Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)	À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire	Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence				
						Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »		Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante				
	Existe-t-il, sur le territoire de la Partie, des ASP créées pour conserver les populations de phoques moines ou leurs habitats potentiels ?					Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)	À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire	Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence				
						Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »		Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante				
	La Partie a-t-elle établi une liste des grottes de reproduction et autres habitats qui sont d'une grande importance pour le phoque moine ?					Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)	À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire	Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence				
						Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »		Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante				
	La Partie a-t-elle mis en œuvre des programmes de collecte de données sur le phoque moine ?					Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)	À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire	Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence				
						Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »		Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante				

PAR pour la conservation du phoque moine (Décision de la CdP 1985)	La Partie a-t-elle mis en place des programmes de sensibilisation, d'information et de formation concernant la conservation du phoque moine ?										
		Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)	À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire					Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante			
	Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »										
	Le Parti dispose-t-elle d'un plan d'action pour la conservation du phoque moine et de ses habitats éventuels ?										
Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)		À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire					Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante				
Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »											

Plan d'action pour les habitats sombres (Décision IG 21/4 de la CdP)	Proposer la création de nouvelles AMP											Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)	À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire	Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence
							Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »	Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante						
	Étendre les AMP existantes en vue d'intégrer les sites voisins qui hébergent des assemblages sombres											Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)	À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire	Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence
							Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »	Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante						
	Introduire une législation nationale pour la réduction des impacts négatifs											Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)	À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire	Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence
							Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »	Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante						
	Intégrer les assemblages sombres dans les procédures d'études d'impact											Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)	À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire	Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence
							Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »	Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante						
	Accroître la sensibilisation et l'information sur les assemblages sombres auprès des différents acteurs											Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)	À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire	Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence
							Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »	Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante						
	Mettre en œuvre des systèmes de surveillance											Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)	À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire	Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence
							Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »	Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante						

Plan pour la conservation des coralligènes et des autres bioconcrétionnements calcaires (Décision IG 22/12 de la CdP)	L'améliorer les méthodes de modélisation des habitats pourrait fournir de nouveaux modèles prédictifs sur la répartition des coralligènes et guider des enquêtes rentables sur le terrain pour l'acquisition de données – Chronologie : 2017											
		Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante		
	Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »											
	Promouvoir des programmes de recherche sur les assemblages de coralligènes et les lits maërl – Chronologie : 2016											
		Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante		
	Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »											
	Élaborer et mettre en œuvre des initiatives législatives pour la conservation des assemblages de coralligènes – Chronologie : en cours/continue											
		Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante		
	Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »											
	Coordonner l'élaboration d'un Programme intégré de suivi et d'évaluation pour l'évaluation des assemblages d'Etat de coralligènes ou de maërl en vue d'inclure l'évaluation de l'état de la Méditerranée – Chronologie : 2016											
		Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante		
	Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »											

FORMAT RÉVISÉ DE RAPPORT: SECTION 06 « PROTOCOLE OFFSHORE »

6. APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF A LA PROTECTION DE LA MÉDITERRANÉE CONTRE LA POLLUTION RÉSULTANT DE L'EXPLORATION ET DE L'EXPLOITATION DU PLATEAU CONTINENTAL, DU FOND DE LA MER ET DE SON SOUS-SOL (PROTOCOLE OFFSHORE)

I RENSEIGNEMENTS SUR LA PARTIE FAISANT RAPPORT

Partie contractante	
Période couverte par le rapport (de J/M/A à J/M/A)	
Nom de l'institution ou des institutions chargées de la mise en œuvre du Protocole « Offshore »	
Nom du point focal du Protocole Offshore	
Adresse postale	
Tél.	
Fax	
Courriel	
Point de contact éventuel pour le rapport national	
Nom complet de l'institution	
Adresse postale	
Tél.	
Fax	
Courriel	
Signature du point focal du Protocole	
Date de soumission du rapport	

Organisations/Instances/Agences communiquant des renseignements pour l'établissement du rapport

Veillez fournir des renseignements sur la préparation du présent rapport, y compris, le cas échéant, les parties prenantes impliquées et le matériel utilisé, en remplissant le tableau suivant :

Nom complet de l'institution	
Nom du point de contact (facultatif)	
Adresse postale	
Tél.	
Fax	
Courriel	

II –FORMAT DE RAPPORT À REMPLIR

- 1. MESURES JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES**
- 2. PERMIS ET QUANTITÉS**
- 3. INVENTAIRE DES INSTALLATIONS OFFSHORE**
- 4. MESURES D'EXÉCUTION**

PARTIE I MESURES JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

Question 1 : La Partie a-t-elle, conformément à l’article 14 de la Convention de Barcelone, adopté les lois et règlements pour l’application des dispositions du Protocole « offshore » énumérées au tableau I ?

Tableau I – MESURES JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

Article concerné du Protocole Offshore	Description des obligations	Statut				Difficultés/Défis				Modifications apportées aux renseignements fournis dans le rapport précédent	
		Veuillez cocher la case appropriée				Veuillez cocher toutes les réponses appropriées				<i>(Veuillez cocher la case appropriée)</i>	
		Oui	Non	En cours d'élaboration	Sans objet	Cadre de décision	Cadre réglementaire	Ressources financières	Orientation et capacités techniques	Oui	Non
Articles 4, 5 et 6 Annexe IV Octroi d'autorisations	1 Autorisation préalable pour toutes les activités d'exploration et d'exploitation conformément aux prescriptions des articles 4, 5 et 6 et aux critères énoncés à l'annexe IV										
		Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , l'intitulé, la date de promulgation et un résumé des dispositions pertinentes (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante	
		Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »									
Article 8 MTP et MPE	2 Obligation faite aux opérateurs d'utiliser les meilleures techniques disponibles, écologiquement efficaces et économiquement appropriées afin de réduire au minimum le risque de pollution										
		Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , l'intitulé, la date de promulgation et un résumé des dispositions pertinentes (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante	
		Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »									

PARTIE II PERMIS ET QUANTITÉS

2.1 Article concerné du Protocole de 1994	2.2 Type de Permis ¹	2.3 Catégorie de déchets	2.4 Nombre total de nouveaux permis délivrés	2.5.1 Quantité totale d'une catégorie de déchets dont le déversement en mer est autorisé	2.5.2 Unité de déclaration des déchets	2.6.1 Quantité totale d'une catégorie de déchets effectivement déversés en mer	2.6.2 Unité de déclaration des déchets	2.7 Opérations de déversement en mer réglementées par d'autres moyens	2.8 Remarques
Référence aux articles relatifs aux permis	Types de permis énumérés dans le Protocole de 1994	Les catégories de déchets visés au Protocole de 1994 varient selon le permis ;	Total de tous les nouveaux permis délivrés, permis valides sur une année et permis valides sur plusieurs années en vertu d'un « type de permis »,	Quantité totale d'un déchet particulier dont le déversement en mer a été autorisé sur un site de déversement pendant la période considérée	Unités de déclaration utilisées par l'autorité de délivrance des permis pour un déchet particulier	Quantité totale d'un déchet particulier effectivement immergé sur un site d'immersion pendant la période considérée	Unités de déclaration utilisées par l'autorité de délivrance des permis pour un déchet	Fournir des renseignements sur d'autres programmes qui gèrent également les opérations offshore	Remarques brèves sur toute entrée du tableau II
Article 9,5 du Protocole de 1994, Annexe II	Permis spécial	[Préciser la catégorie de déchets]			[Dépend des déchets immergés]		[Dépend des déchets immergés]		
Article 9,6 du Protocole de 1994	Permis général	[Préciser la catégorie de déchets]			[Dépend des déchets immergés]		[Dépend des déchets immergés]		
Article 14.1.a du Protocole de 1994	<i>Cas de force majeure</i>	[Préciser la catégorie de déchets]			[Dépend des déchets immergés]		[Dépend des déchets immergés]		
Article 14.1.b du Protocole de 1994	Réduire au minimum les permis de pollution	[Préciser la catégorie de déchets]			[Dépend des déchets immergés]		[Dépend des déchets immergés]		

¹Le Protocole de 1994 contient des catégories de permis spécifiques (p. ex., article 9.5 - Permis, article 9.6- Permis généraux et article 14.1a - Permis de force majeure et article 14.1.b Permis pour la réduction des dommages dus à la pollution.

FORMAT RÉVISÉ DE RAPPORT: SECTION 07 - PROTOCOLE « DÉCHETS DANGEREUX »

7. APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF A LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION DE LA MÉDITERRANÉE PAR LES MOUVEMENTS TRANSFRONTIÈRES DE DÉCHETS DANGEREUX ET LEUR ÉLIMINATION (PROTOCOLE « DÉCHETS DANGEREUX »)

I - RENSEIGNEMENTS SUR LA PARTIE FAISANT RAPPORT

Veuillez fournir des renseignements sur la Partie faisant rapport en remplissant le tableau suivant :

Partie contractante	
Période couverte par le rapport (de J/M/A à J/M/A)	
Désignation de l'institution ou des institutions chargées du Protocole « déchets dangereux »	
Nom du point focal du Protocole « déchets dangereux »	
Adresse postale	
Tél.	
Fax	
Courriel	
Point de contact éventuel pour le rapport national	
Nom complet de l'institution	
Adresse postale	
Tél.	
Fax	
Courriel	
Signature du point focal du Protocole	
Date de soumission du rapport	

Organisations/Instances/Agences communiquant des renseignements pour l'établissement du rapport

Veuillez fournir des renseignements sur la préparation du présent rapport, y compris, le cas échéant, les parties prenantes impliquées et le matériel utilisé, en remplissant le tableau suivant :

Nom complet de l'institution	
Nom du point de contact (facultatif)	
Adresse postale	
Tél.	
Fax	
Courriel	

II – FORMAT DE RAPPORT À REMPLIR*

- 1. MESURES JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES**
- 2. PRODUCTION DE DÉCHETS DANGEREUX ET D'AUTRES DÉCHETS**
- 3. MOUVEMENT TRANSFRONTIÈRE DE DÉCHETS DANGEREUX ET D'AUTRES DÉCHETS**
- 4. DÉVERSEMENTS QUI NE SE SONT PAS PRODUITS TEL QUE PRÉVU ET ACCIDENTS**
- 5. MESURES D'EXÉCUTION**

* Questionnaire harmonisé afin de respecter le questionnaire révisé concernant la Communication de Renseignements (en accord avec les articles 13 et 16 de la Convention de Bâle)

PARTIE I MESURES JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

Question 1 : La Partie a-t-elle, conformément à l’article 14 de la Convention de Barcelone, adopté les lois et règlements pour l’application des dispositions du Protocole « déchets dangereux » énumérées au tableau I ci-dessous?

Tableau I - MESURES JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

Article concerné du Protocole «déchets dangereux»	Description des obligations	Statut				Difficultés/Défis				Modifications apportées aux renseignements fournis dans le rapport précédent	
		Veuillez cocher la case appropriée				Veuillez cocher toutes les réponses appropriées				<i>(Veuillez cocher la case appropriée)</i>	
		Oui	Non	En cours d'élaboration	Sans objet	Cadre de décision	Cadre réglementaire	Ressources financières	Orientation et capacités techniques	Oui	Non
Article 4.1 Article 3.1(a) (b) Déchets contrôlés aux fins d'un mouvement transfrontière	1 Définition nationale des déchets utilisés aux fins des mouvements transfrontières de déchets	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire, l'intitulé, la date de promulgation et un résumé des dispositions pertinentes (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)					À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante
	Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »										
	2 Définition nationale des déchets dangereux utilisés aux fins des mouvements transfrontières de déchets	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire, l'intitulé, la date de promulgation et un résumé des dispositions pertinentes (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)					À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante		
Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »											

Tableau IV. Production de déchets dangereux et autres déchets par catégories Y

CATÉGORIES		ANNÉES					
		2002	2003	2004	2005	2006	2007
Flux de déchets annexe I du Protocole							
Y1	Déchets cliniques provenant des soins dispensés dans des hôpitaux, centre médicaux et cliniques						
Y2	Déchets issus de la production et de la préparation de produits pharmaceutique						
Y3	Déchets issus de la production et de la préparation de produits pharmaceutique						
Y4	Déchets issus de la production de biocides et de produits phytopharmaceutiques						
Y5	Déchets issus de la fabrication de produits de préservation du bois						
Y6	Déchets issus de la production, de la préparation et de l'utilisation de solvants organiques						
Y7	Déchets cyanurés de traitement thermique et d'opérations de trempe						
Y8	Déchets d'huiles minérales impropres à l'usage initialement prévu						
Y9	Mélanges et émulsions huile/eau ou hydrocarbures/eau						
Y10	Substances et articles contenant ou contaminés par des diphényles polychlorés (PCB), des terpényles polychlorés (PCT) ou des diphényles polybromés (PBB)						
Y11	Résidus goudronneux de raffinage, de distillation ou de toute opération de pyrolyse						
Y12	Déchets issus de la production, de la préparation et de l'utilisation d'encre, de colorants, de pigments, de peintures, de laques ou de vernis						
Y13	Déchets issus de la production de résines, de latex, de plastifiants ou de colles et adhésifs						
Y14	Déchets de substances chimiques nouvelles dont les effets sur l'environnement ne sont pas connus						
Y15	Déchets de caractère explosible non soumis à une législation différente						
Y16	Déchets issus de la production, de la préparation et de l'utilisation de produits et matériels chimiques photographiques						
Y17	Déchets de traitement de surface des métaux et matières plastiques						
Y18	Résidus d'opérations d'élimination des déchets industriels						
Déchets ayant comme constituants (Annexe I du Protocole)		2002	2003	2004	2005	2006	2007
Y19	Métaux carbonyles						
Y20	Béryllium ; composés du béryllium						
Y21	Composés du chrome hexavalent						

Y22	Composés du cuivre						
Y23	Composés du zinc						
Y24	Arsenic ; composés de l'arsenic						
Y25	Sélénium ; composés du sélénium						
Y26	Cadmium ; composés du cadmium						
Y27	Antimoine ; composés de l'antimoine						
Y28	Tellure ; composés du tellure						
Y29	Mercure ; composés du mercure						
Y30	Thallium ; composés du thallium						
Déchets ayant comme constituants (Annexe I du Protocole)		2002	2003	2004	2005	2006	2007
Y31	Plomb ; composés du plomb						
Y32	Composés inorganiques du fluor, à l'exclusion du fluorure de calcium						
Y33	Cyanures inorganiques						
Y34	Solutions acides ou acides sous forme solide						
Y35	Solutions basique ou bases sous forme solide						
Y36	Amiante (poussière et fibres)						
Y37	Composés organiques du phosphore						
Y38	Cyanures organiques						
Y39	Phénols ; composés phénolés, y compris les chlorophénols						
Y40	Éthers						
Y41	Solvants organiques halogénés						
Y42	Solvants organiques, sauf solvants halogénés						
Y43	Tout produit de la famille des dibensofurannes polychlorés						
Y44	Tout produit de la famille des dibenzoparadoxines polychlorées						
Y45	Composés organohalogénés autres que les matières de la présente annexe (par exemple Y39, Y41, Y42, Y43, Y44)						
Déchets ménagers (Annexe I du Protocole)		2002	2003	2004	2005	2006	2007
Y46	Déchets ménagers, y compris les eaux usées et les boues d'égout						
Y47	Déchets ménagers, y compris les eaux usées et les boues d'égout						

PARTIE III MOUVEMENTS TRANSFRONTIÈRES DE DÉCHETS DANGEREUX OU D'AUTRES DÉCHETS

Tableau V Exportation de déchets dangereux et d'autres déchets

Quantités totales exportées :

Quantité totale de déchets dangereux selon l'article 3.1.a, annexe IA (Y0-Y45) exportés.....en tonnes métriques

Quantité totale de déchets dangereux selon l'article 3.1.a, annexe IB (Y46-Y47) exportésen tonnes métriques

Quantité totale d'autres produits dangereux exportés en tonnes métriques

Catégorie des déchets		Caractéristiques de danger 3 (Annexe II)			Autres renseignements				
Annexe I 1		ONU, Classe 3	Dangereux , Code 3	Caractéristique 3	Quantité exportée (en tonnes métriques)	Pays/pays de transit ⁴	Pays de destination ⁴	Opération de déversemen t final (Code D Annexe IIIA)	Opération de récupération (Code R Annexe IIIB)
Code Y	Flux de Déchets/ayant des déchets pour constituants ²								

- 1 Le code Y doit être spécifié ou, si aucun n'est applicable, indiquer les flux de déchets ou qu'ils ont des déchets pour constituants.
- 2 Ne rien marquer si le code Y a été indiqué.
- 3 Facultatif
- 4 Utilisez les codes ISO fournis sur la liste ci-jointe

Tableau VI Importation de déchets dangereux et d'autres déchets

Quantités totales importées

Quantité totale de déchets dangereux selon l'article 3.1.a, annexe IA (Y0-Y45) importés.....en tonnes métriques

Quantité totale de déchets dangereux selon l'article 3.1.a, annexe IB (Y0-Y45) importés.....en tonnes métriques

Quantité totale de déchets dangereux ou d'autres déchets importés.....en tonnes métriques

Catégorie de déchets		Caractéristique de danger 3 (Annexe II)			Autres renseignements				
Annexe I 1		ONU, Classe 3	Dangereux Code 3	Caractéristique 3	Quantité importée (en tonnes métriques)	Pays/pays de transit 4	Pays d'origine 4	Opération de déversement final (Code D Annexe IIIA)	Opération de récupération (Code R Annexe IIIB)
Code Y	Flux de Déchets/ayant des déchets pour constituants ²								

1 Le code Y doit être spécifié ou, si aucun n'est applicable, indiquer les flux de déchets ou qu'ils ont des déchets pour constituants.

2 Ne rien marquer si le code Y a été indiqué.

3 Facultatif

4 Utilisez les codes ISO fournis sur la liste ci-jointe

PARTIE IV DÉVERSEMENTS QUI NE SE SONT PAS PRODUITS TEL QUE PRÉVU ET ACCIDENTS

Tableau VII Déversements qui ne se sont pas produits tel que prévu

Date de l'incident	Pays concernés	Catégorie de déchets	Quantité (en tonnes métriques)	Raisons de l'incident	Mesures prises pour faire face à l'incident	Efficacité des mesures prises
<i>Observations</i>						

Tableau VIII. Accidents survenus pendant le mouvement transfrontière et le déversement de déchets dangereux et d'autres déchets

Date et lieu de l'accident	Pays concernés	Catégorie de déchets	Quantité (en tonnes métriques)	Nature de l'accident	Mesures prises pour faire face à l'accident	Efficacité des mesures prises
<i>Observations</i>						

PART V **MESURES D'EXÉCUTION****Table VI – Mesures d'exécution**

Mesures d'exécution en cas d'infraction au Protocole	Nombre d'inspections	Nombre d'infractions	Nombre de sanctions pénales appliquées	Nombre d'autres mesures d'exécution appliquées	Nombre de mesures propres mises en œuvre	Observations/Commentaires
Exigences des articles 5.5 et 9 : Prévention et sanction relatives au trafic illicite de déchets dangereux						

